

**N'AFFRONTÉZ PAS SEUL
LES MALADIES NEUROLOGIQUES
DE TYPE ALZHEIMER, PARKINSON...**



<http://www.durepitpourlesfamilles.fr/>

A VOTRE ÉCOUTE

04 73 35 52 03

durepitpourlesfamilles@yahoo.fr

REMERCIEMENTS

MERCI À TOUTES CELLES ET TOUS CEUX
QUI ONT PARTICIPÉ À LA CONSTITUTION
ET L'ÉLABORATION DU

« GUIDE DE L'AIDANT »

ET TOUT PARTICULIÈREMENT À L'ÉQUIPE
BÉNÉVOLE DE L'ASSOCIATION
« DU RÉPIT POUR LES FAMILLES ».



PRÉFACE

Vous venez d'apprendre que votre proche est atteint d'une maladie neurologique...

Peu préparé à affronter cette nouvelle situation, l'aidant familial est cependant dans l'obligation de faire face. Le vécu est toujours difficile : stress, angoisse, fatigue psychique, fatigue physique, et quelque fois désespoir...

Que faire ?

Les bénévoles de notre Association « Du répit pour les familles » ont acquis une longue expérience. Ils reçoivent aussi de nombreuses sollicitations de la part des familles concernées. Un besoin d'information synthétique, regroupé, complémentaire à d'autres formes, est apparu nécessaire. Tout cela conduit à vous proposer ce document.

C'est avant tout un GUIDE simple, pratique, fait de fiches donnant l'essentiel des dispositifs existants, capables d'apporter une réponse aux besoins de l'Aidant Familial.

Ce document est vivant. Les fiches amovibles seront actualisées d'une manière régulière et nous prendrons en compte toutes les suggestions capables d'en améliorer son efficacité.

L'association « Du répit pour les familles » travaille en collaboration avec différentes structures de l'Indre et Loire et facilite vos démarches.

Merci à tous ceux qui participent à son élaboration présente et future et surtout un très grand MERCI à la Fondation d'Entreprise MICHELIN dont la générosité a permis cette réalisation.

Robert MARTINEZ
Président de l'Association



IMPORTANT

Dès le diagnostic, la vie quotidienne est bouleversée...

Une adaptation devient nécessaire afin de permettre au malade, à l'aidant, à la famille proche de vivre dans les meilleures conditions possibles cette nouvelle existence.

Bien indépendamment de votre mise en relation avec les différents acteurs de la vie sociale, répertoriés dans ce document, nous vous suggérons d'adopter quelques règles simples. Ces règles vous aideront à gérer plus sereinement une situation devenue complexe. Elles vous permettront surtout, face à l'adversité, de vivre encore de bons moments de joie partagée.

POUR VOUS-MÊME :

- ADOPTEZ UNE ATTITUDE POSITIVE. Il y a presque toujours une solution à un problème.
- NE RESTEZ PAS SEUL. Partagez vos émotions (chagrin, crainte de l'avenir, lassitude...)
- OSEZ PARLER DE VOS DIFFICULTES. Appelez au téléphone pour un besoin de soutien.
- SACHEZ RECONNAITRE LES SIGNES DE FATIGUE.
- ACCEPTEZ LES AIDES : Sachez vous faire remplacer.
- PRENEZ DU REPIT : S'occuper de soi, se détendre.

POUR VOTRE MALADE :

- FAITES RESSENTIR VOTRE ATTITUDE POSITIVE.
- TENTEZ D'ÊTRE GAI : Conservez le sens de l'humour et de l'autodérision
- APPRENEZ LA PATIENCE : Il faut souvent répéter, répéter....
- SOYEZ A SON ECOUTE.
- PRESERVEZ LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE SON AUTONOMIE.
- MAINTENEZ UN ENVIRONNEMENT CALME ET RASSURANT.
- HABITUEZ LE A LA PRESENCE DE NOUVELLES PERSONNES DE CONFIANCE.

**Et d'une façon plus générale, n'hésitez pas à contacter l'Association
« Du répit pour les familles »**



SOMMAIRE

A) ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

PROFESSIONNELS À DOMICILE

MÉDECIN TRAITANT RÉFÉRENT	A1
INFIRMIER	A2
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DE SECTEUR	A3
KINÉSITHÉRAPEUTE	A4
ERGOTHÉRAPEUTE	A5

AUTRES PROFESSIONNELS À CONSULTER

PHARMACIEN	A6
SPÉCIALISTES (Cardiologue, Gériatre, Neurologue, Psychiatre, Psychologue)	A7
PSYCHOMOTRICIEN (a), ORTHOPHONISTE (b)	A8
ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER (ESA)	A9
SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE	A10
SERVICES AIDES A LA PERSONNE	A11
HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)	A12
PORTAGE DES REPAS	A13
ANIMATION A DOMICILE	A14

B) ACCOMPAGNEMENT EN ÉTABLISSEMENT

AU SEIN D'UN EHPAD

ACCUEIL DE JOUR	B15
HÉBERGEMENT TEMPORAIRE	B16
PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT	B17
POLE D'ACTIVITÉS ET DE SOINS ADAPTÉS (PASA)	B18
UNITÉ D'HÉBERGEMENT RENFORCÉE (UHR)	B19
ETS. HÉBERGEMENT PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)	B20

SANITAIRE

UNITÉ DE SOINS GÉRIATRIQUES COURT SÉJOUR + SSR	B21
UNITÉ COGNITIVO COMPORTEMENTALE (UCC)	B22
UNITÉ DE SOINS LONGUE DURÉE (a), SOINS PALLIATIFS (b)	B23
HÔPITAL DE JOUR	B24

LOGEMENT

FOYER LOGEMENT/RÉSIDENCE AUTONOMIE (a), RÉSIDENCE SERVICES SÉNIORS (b)	B25
MAISON D'ACCUEIL RURALE POUR PERSONNES ÂGÉES (MARPA)	B26

PROFESSIONNELS À DOMICILE

MÉDECIN RÉFÉRENT
TRAITANT

A1

INFIRMIER

A2

ASSISTANT
DE SERVICE
SOCIAL DE SECTEUR

A3

KINESITHÉRAPEUTE

A4

ERGOTHÉRAPEUTE

A5

AUTRES PROFESSIONNELS À CONSULTER

PHARMACIEN

A6

SPÉCIALISTES :

*CARDIOLOGUE

*GÉRIATRE

*NEUROLOGUE

*PSYCHIATRE

*PSYCHOLOGUE

A7

PSYCHOMOTRICIEN
ORTHOPHONISTE

A8

STRUCTURES

ÉQUIPE SPÉCIALISÉE
ALZHEIMER
(ESA)

A9

SERVICES DE SOINS
INFIRMIERS
À DOMICILE

A10

SERVICES
AIDES
À LA PERSONNE

A11

HOSPITALISATION
À DOMICILE
(HAD)

A12

PORTAGE DES REPAS

A13

ANIMATION
À DOMICILE

A14



MÉDECIN RÉFÉRENT TRAITANT

D'une manière générale, le médecin traitant coordonne l'ensemble des soins reçus par son patient.

C'est lui qui l'oriente si nécessaire vers un médecin spécialiste « correspondant » ou un service hospitalier.

Il centralise les informations : résultats d'examens, traitements.

Il dispose ainsi d'une vision globale de l'état de santé de son patient.

Le médecin traitant peut être un spécialiste ou un généraliste.

Le médecin généraliste (on dit aussi médecin omnipraticien ou médecin de famille) est donc souvent consulté pour diagnostiquer les symptômes avant de traiter la maladie ou de référer le patient à un autre spécialiste.

Le médecin traitant déclaré est le médecin qui vous connaît le mieux et auquel vous vous adressez en priorité en cas de problème de santé.

SES MISSIONS

Ses missions sont clairement définies dans la convention médicale :

- Assurer le premier niveau de recours aux soins.
- Orienter éventuellement le patient vers des spécialistes et informer ceux-ci de l'état de santé de la personne concernée.
- Participer à l'élaboration des protocoles de soins.
- Faire la synthèse des soins prodigués au patient et mettre à jour le dossier médical personnalisé.
- Informer le patient des possibilités d'accès aux soins aux heures de fermeture de son cabinet.



INFIRMIER

Un infirmier est un professionnel de santé dont la profession est de délivrer des soins infirmiers.

En France, il existe trois spécialisations infirmières : infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, infirmier puériculteur.

RÔLE :

L'infirmier soigne les malades et veille à leur bien-être.

Ce métier à haute responsabilité exige rigueur, vigilance et en technicité à l'hôpital, en entreprise ou en libéral.

NATURE DU TRAVAIL :

Prévenir, guérir et soulager

L'infirmier effectue des soins de nature préventive, curative ou palliative pour améliorer, maintenir et restaurer la santé.

Il collabore avec toute l'équipe soignante et participe au projet global de soin.

Tenu au secret professionnel, il assure avec l'aide-soignant les soins d'hygiène, de confort et de sécurité de patient.

Les interventions :

La prescription médicale est le seul lien hiérarchique entre le médecin et l'infirmier.

C'est-à-dire que l'infirmier n'intervient que sur ordre et avec l'accord du médecin.

En aucune façon, il ne peut définir lui-même un traitement pour le patient.

En revanche, il est chargé de surveiller les éventuels effets secondaires ou complications.



ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DE SECTEUR

L'assistant de service social ou assistant social vient en aide à des personnes, des familles ou des groupes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale et leur autonomie.

Il écoute, soutient, accompagne, conseille ou oriente les personnes en fonction de leurs demandes et de leurs besoins. Son travail repose sur la notion de relation d'aide et sur une méthode précise lui permettant de recueillir les données nécessaires à la compréhension de la situation, d'analyser la demande, d'établir un plan d'action et d'évaluer le résultat de ses interventions.

L'assistant social peut également intervenir sur un plan plus collectif, dans le cadre de ce qui est désormais dénommé Intervention Sociale d'Intérêt Collectif.

Le corps professionnel des Assistants de Service Social constitue traditionnellement une profession centrale du travail social.

L'assistant social n'intervient pas à la place de l'utilisateur mais avec lui, tout en respectant le rythme de celui-ci en lui permettant de s'intégrer à l'action et ainsi aller vers l'autonomie. Ses connaissances doivent être variées et régulièrement mises à jour. Comme beaucoup de travailleurs sociaux, l'assistant social possède une culture professionnelle très large qui lui permet d'envisager la globalité de la situation des personnes qu'il rencontre.

DOMAÎNES D'ACTIIONS :

- Protection de l'enfance (en école, centre spécialisé...), de l'adolescence et des personnes en incapacité à se défendre
- Insertion socioprofessionnelle (Revenu de Solidarité Active, accès à l'emploi.)
- Economie sociale (accompagnement du travailleur)
- Budget familial, médiation de dettes, aide au maintien des fournitures : énergie, eau ...
- Education, relations familiales
- Médiation
- Soutien administratif, accès aux droits, à l'orientation vers le service adapté
- Aide à l'accès et au maintien dans le logement



ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DE SECTEUR

- Développement local.
- Sensibilisation aux problématiques sociales (dans des écoles, des séminaires).
- Santé, vieillesse, dépendance, santé mentale.
- Rôle d'alerte sur les difficultés sociales repérées.
- Rôle d'expertise et d'ingénierie sociale auprès des Institutions (Etat, Départements, communes, organismes de sécurité sociale) sous forme d'aide à la décision ou de développement social.

SECTEURS PROFESSIONNELS D'INTERVENTION :

L'assistant social polyvalent de secteur :

Il est à la disposition de toute population pour tout type de difficultés dans un secteur géographique donné. Il est généralement rattaché à une circonscription d'action médico-sociale. Il est employé par une collectivité territoriale principalement les Conseils départementaux qui ont compétence pour la mission de service social public, mais également par certaines communes de taille importante.

L'assistant social polyvalent de catégorie :

Il s'adresse à une catégorie de population spécifique telle que SNCF, EDF etc...

L'assistant social spécialisé :

Il intervient pour des difficultés sociales spécifiques à une population donnée : élèves des établissements scolaires du second degré, service spécialisé en milieu hospitalier, psychiatrique ou carcéral, association d'aide aux personnes handicapées ou service social en entreprise.



KINÉSITHÉRAPEUTE

Il réalise des actes de kinésithérapie sur prescription médicale et en application de la nomenclature.

Il s'assure que l'activité physique est bien supportée par le patient après les séances et en réajuste le niveau si nécessaire.

Le (la) kinésithérapeute a un rôle d'éducation au travers :

- Des exercices proposés en fonction de l'évaluation initiale, en apprenant au patient à tenir compte des signes de limitation à l'effort
- De l'incitation à poursuivre régulièrement une activité physique en dehors de la présence d'un thérapeute
- De la gestion des gestes de la vie courante en attirant l'attention du patient sur ce qu'il peut faire et ce qu'il doit éviter de faire.

Une feuille d'équivalents métaboliques permet d'apprécier le niveau d'exigence des activités de la vie courante et de repérer celles qui sont les plus appropriées.

Il prévient la perte progressive d'autonomie dans la vie quotidienne.

Il informe éventuellement l'entourage sur les possibilités physiques du patient et l'encourage à soutenir le patient.

Il établit un bilan dans le cadre de la prescription médicale qui comprend un diagnostic et les objectifs de soins.



ERGOTHÉRAPEUTE

L'ergothérapeute est un professionnel de formation paramédicale qui intervient au sein d'une équipe pluridisciplinaire (la plus large possible).

Son rôle est de prévenir ou de réduire tout dysfonctionnement existant ou pouvant exister entre deux individus ou entre un individu et son environnement.

Dans son travail, l'ergothérapeute a une approche globale de la personne et de son environnement (dans ses aspects Physique, Psychique, Social, Familial, Environnemental, Architectural).

Ceci dans un but d'un accroissement de l'indépendance et / ou de l'autonomie.

Ce travail ne peut s'inscrire que dans l'accompagnement au projet de vie de la personne.

Les ergothérapeutes

- Font des aménagements de domicile.
- Permettent l'insertion sociale, familiale.
- Réalisent des adaptations de poste de travail.
- Donnent des conseils en matériel et aides techniques.

Quelques exemples utiles de matériel ou de possibilités d'aménagement susceptibles d'améliorer le quotidien.

- Montre GPS.
- Coussin pivotant.
- Rehausseur, barres d'appui.
- Aménagement salle de bain.
- Monte Escalier Electrique.
- Caméras.
- etc...



PHARMACIEN

Le pharmacien est un professionnel de la santé, successeur de l'apothicaire depuis 1977. Dans la plupart des pays, il possède le titre de Docteur en pharmacie. En France, le pharmacien termine sa formation après soutenance d'une thèse d'exercice et proclamation du serment de Galien.

Le pharmacien est essentiellement connu comme le spécialiste du médicament que ce soit au sein d'une pharmacie d'officine, d'une pharmacie hospitalière ou de l'industrie pharmaceutique.

Mais, de par sa formation médicale et scientifique polyvalente, il intervient également dans beaucoup d'autres secteurs comme la biologie médicale, la santé publique, la recherche ou l'enseignement.

Le caducée des pharmaciens correspond à la représentation du serpent d'Épidaure et de la coupe d'Hygie.

La symbolique en est la suivante : le serpent déverse son poison dans la coupe qui le transforme alors en remède.

Une grande partie de ses connaissances est commune aux médecins.

Ainsi, le pharmacien un plan de pharmacothérapie, faire le suivi de la thérapie médicamenteuse, diagnostiquer les problèmes en lien avec le médicament ou encore interpréter les résultats d'analyses médicales.

LE PHARMACIEN D'OFFICINE

Le pharmacien d'officine assume la responsabilité de tout ce qui est préparé et dispensé dans l'officine.

Pour ce faire il supervise et assure la préparation et la dispensation des médicaments.

En ce début du XXI^{ème} siècle, il conserve une activité de préparation des remèdes à l'officine dites préparations magistrales qui peuvent être sous prescription (ordonnance médicale) ou une spécialité de la pharmacie, même si cette activité est devenue marginale : l'immense majorité des produits vendus en pharmacie est dorénavant produite par l'industrie pharmaceutique.

Il a d'autre part un rôle de conseil auprès de ses clients.

Ce terme, consacré par l'usage revêt essentiellement des activités dites « d'éducation thérapeutique » qui regroupe à la fois des aspects de conseils concernant une pathologie pour laquelle le patient vient directement de l'officine, sur l'observance de la prise des médicaments, sur le plan de la prise des médicaments, de recherche d'incompatibilité entre les médicaments prescrits et déontologiques propres à l'activité du pharmacien d'officine.



PHARMACIEN

Les soins pharmaceutiques sont inscrits dans le Dossier pharmaceutique du patient qui sera consultable par les autres confrères pharmaciens et par les médecins si le Dossier Médical Personnel est créé avec l'accord du patient.

Le pharmacien a aussi pour rôle d'orienter les patients vers les différents professionnels de santé si la médication dont il dispose n'est pas suffisante ou si le moindre doute existe sur la nature de la pathologie.

Le pharmacien d'officine est également connu pour sa connaissance des champignons, ce qui l'amène régulièrement et gratuitement à vérifier le panier de ses patients.

Enfin, **le pharmacien** participe à la permanence des soins, en assurant les gardes de nuit, dimanche et jours fériés.

En France, chaque personne a, à moins de 20 minutes de chez elle, un pharmacien disponible 7 jours sur 7 // 24 heures sur 24.

Pour les malades neurologiques, il a obligation d'être à l'écoute en accompagnant l'aidant familial qui vient chercher des médicaments en insistant sur la nécessité de répit.



SPÉCIALISTES

LE CARDIOLOGUE

Le cardiologue est un médecin spécialisé dans les maladies du cœur, et dans les troubles liés au système cardio-vasculaire dans son ensemble. Il réalise le diagnostic, et prescrit le traitement approprié sur la base des résultats d'examens.

Le métier de cardiologue consiste à mettre en place des mesures visant à prévenir les maladies cardiovasculaires : insuffisance cardiaque, hypertension artérielle, infarctus du myocarde, troubles du rythme cardiaque... Le cardiologue soumet les patients à des tests ou à des examens (électrocardiogrammes, épreuves d'efforts...) afin d'avoir des indications sur leur état de santé. Après l'analyse des résultats, le cardiologue donne son diagnostic et préconise un traitement, l'adoption d'un régime alimentaire particulier, la pratique d'activité physique ou si le cas est grave, une intervention chirurgicale.

Le cardiologue reste ensuite en contact avec ses patients pour assurer le suivi et les aider à mener une vie qui soit la plus normale possible. La cardiologie travaille en collaboration avec le patient et sa famille, le biologiste médical, le personnel soignant et les professions de rééducation. Il travaille en clinique ou dans les hôpitaux.

LE GÉRIATRE

Médecin expert du vieillissement, Il a pour missions principales la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies et des handicaps, ainsi que le soulagement des souffrances de la personne âgée.

Les gériatres exercent principalement en secteur hospitalier mais ils peuvent également pratiquer dans d'autres cadres, et notamment en libéral. Le gériatre peut également être médecin coordinateur en maison de retraite.

LE NEUROLOGUE

Le neurologue est un spécialiste qui traite les maladies du cerveau et du système nerveux. Il est généralement consulté sur recommandation du médecin traitant dans le cadre du parcours de soins, sauf si le neurologue est déclaré comme médecin traitant.

Dans la majorité des cas, c'est votre médecin généraliste qui vous orientera vers un neurologue quand il le juge nécessaire. Il le fera en fonction de votre maladie, de son évolution et des examens éventuels à réaliser pour confirmer le diagnostic et mettre en place un traitement spécifique.

Il existe des traitements adaptés à chaque pathologie. Ce sont des traitements médicamenteux, mais pour certaines maladies, le neurologue associera une rééducation (kinésithérapie, orthophonie,...)



SPÉCIALISTES

LE PSYCHIATRE

Le psychiatre est un médecin spécialisé en santé mentale. Il diagnostique, traite et tente de prévenir la souffrance psychique et les maladies mentales.

C'est un spécialiste en psychopathologie et en psychopharmacologie. Le médecin psychiatre est un spécialiste de la prescription des médicaments psychotropes et a accès à la prescription d'examen complémentaires.

Il collabore avec des équipes pluridisciplinaires composées d'infirmiers, de psychologues, d'ergothérapeutes, d'assistantes sociales, etc...

Leurs patients sont envoyés par leur médecin traitant, consultent de leur propre initiative ou à la demande de la justice, de leur famille, ou de leur entourage.

LE PSYCHOLOGUE

Un psychologue est un professionnel de la psychologie, discipline complexe qui regroupe de nombreux courants théoriques et pratiques notamment : psychologie clinique, cognitive, comportementale, développementale, sociale, du travail, différentielle, expérimentale.

Dans son cabinet ou au sein d'une institution, il intervient dans tous les domaines de la société (éducation, santé, social, travail, sport,) pour préserver, maintenir ou améliorer le bien-être ou la qualité de vie de l'individu et sa santé psychique, développer ses capacités ou favoriser son intégration sociale. Il utilise des méthodes d'intervention spécifiques basées sur des approches théoriques variées.

Rôle du psychologue

Dans les situations cliniques, la personne peut aussi bien être un enfant, un adulte qu'une personne âgée. Une personne âgée en perte d'autonomie va plutôt s'exprimer avec des gestes, des comportements qu'avec un discours construit.

Ecouter et accompagner

Le psychologue, par son écoute, donne à toute personne l'occasion de s'exprimer et d'être entendue pour ce qu'elle est, sans qu'un jugement moral soit porté. Il écoute, ne cherche pas à vérifier, ne fait pas la leçon.

Pour prendre en charge, évaluer et guider les différents publics qu'il est amené à rencontrer, le psychologue possède un sens aigu de l'observation et de l'analyse.

Un psychologue peut aider un aidant

Même si les séances prennent différentes formes, toutes sont fondées sur la parole. Celui qui consulte parle de ses préoccupations, de ses problèmes en tout cas de ce qui lui paraît pénible ou gênant dans sa vie quotidienne. Le rôle du psychologue est de vous aider à trouver en vous des solutions qui vous permettent de mieux vivre vos difficultés.



PSYCHOMOTRICIEN

Le psychomotricien se préoccupe de la façon dont chaque personne perçoit et vit son corps.

Les séances de soin s'effectuent sur prescription médicale avec l'équipe pluridisciplinaire, dans un établissement de soins ou en libéral. Les consultations sont payantes et non remboursées par la Sécurité Sociale (exceptions faites pour certaines prises en charge relevant des soins palliatifs notamment).

La maladie, les douleurs génèrent des changements corporels. Ces ressentis fragilisent globalement la personne atteinte. Ce sont des désordres psychomoteurs qui peuvent s'associer à une perte de repères et de confiance en soi, des maladresses, de malaise.

Les propositions de soins cherchent à permettre au patient de continuer à vivre des expériences de ressourcement, de plaisir, de détente malgré la maladie.

Différents soins sont proposés :

- Relaxation
- Balnéothérapie
- Ecoute
- Détente corporelle par massages
- Stimulations sensorielles par la musique, les odeurs, les huiles de massage
- Activités manuelles et créatrices

Les soins permettent également de maintenir une relation quand la communication est difficile. Dans tous les cas, l'équipe pluridisciplinaire cherche à évaluer et à soulager la douleur et les inconforts.

Les séances s'effectuent dans un espace aménagé à cet effet ou dans la chambre du malade s'il ne peut se déplacer.



ORTHOPHONISTE

Les **orthophonistes** sont en charge des troubles de communication liés, à la parole et au langage oral et écrit. Leurs compétences peuvent aussi être sollicitées en matière de déglutition et de motricité bucco-faciale. L'orthophonie est une discipline charnière qui a un statut paramédical dans certains pays et plus proche de l'enseignement spécialisé dans d'autres.

Il est évident qu'un trouble du langage oral entraîne une perturbation dans l'acquisition du langage écrit, voire la non acquisition du code écrit indispensable dans la vie quotidienne même pour les démarches les plus simples.

Les orthophonistes sont sensibles au problème de l'illettrisme et forment les formateurs dans ce domaine très particulier.

Champ d'intervention :

- Prévenir les troubles de la parole et du langage, les dépister, les évaluer, les rééduquer constitue la pratique quotidienne des orthophonistes qui exercent en France.
- L'orthophoniste pratique un bilan au cours duquel il explore les capacités et les connaissances, évalue les troubles et suggère d'autres examens si nécessaire. A suite du bilan, l'orthophoniste, en accord avec le médecin qui a demandé le bilan, établit un dossier de prise en charge de la rééducation par la caisse d'assurance maladie.
- Il intervient auprès du petit enfant qui ne parvient pas à construire son langage et sa parole et auprès de la la personne âgée perturbée dans sa communication.
- Il participe à l'acquisition de la lecture, de l'écriture, au raisonnement logique mais aussi auprès de l'enfant ou de l'adulte qui présente un trouble d'articulation, un bégaiement, une perturbation de la voix ou une perte du langage après un accident ou une intervention chirurgicale.
- Il prend également en charge les troubles causés en général, par des maladies neurologiques telles que la maladie d'Alzheimer, de Parkinson, sclérose en plaques etc...

Depuis longtemps déjà, les orthophonistes préconisent une intervention précoce pour donner à chacun toutes les chances de pouvoir mieux communiquer et améliorer sensiblement la vie des personnes atteintes de ces troubles.

Les orthophonistes exercent en cabinet libéral, dans les hôpitaux et dans les établissements spécialisés



ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER AU SEIN DES SSIAD (ESA)

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Renforcer et soutenir l'accompagnement à domicile des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, diagnostiquée à un stade précoce ou modéré.
- Prévenir la perte d'autonomie et les troubles du comportement.
- Réaliser des actions ciblées à partir d'un plan d'accompagnement individualisé.
- Soutenir les proches et aidants familiaux.
- Développer la coopération des différents intervenants professionnels à domicile.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

Les interventions du service ont lieu au domicile des malades sur prescription médicale après :

- Etude du dossier médical par l'infirmière coordinatrice.
- Visite à domicile pour évaluation des besoins spécifiques de la personne concernée.
- Définition en équipe du programme des séances de soins personnalisés.
- Evaluation régulière.
- Compte-rendu des résultats au prescripteur.
- Relais aux aidants familiaux et professionnels.

Ces interventions sont intégralement prises en charge par l'Assurance Maladie.

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

Les activités thérapeutiques proposées sont adaptées spécifiquement à la personne prise en charge, elles prennent en compte les aptitudes et les besoins individuels :

- Activités de bien être, de détente, d'aide à la mobilité.
- Exercices et jeux d'entraînement ciblés sur le maintien et le développement des facultés cognitives.
- Activités créatrices.
- Activités d'expression.
- Activités ludiques.
- Mise en situation dans les activités sociales visant la participation, la mobilité et l'interaction avec autrui : accompagnement en dehors du domicile, aller au marché etc...
- Participation des aidants à certaines activités.
- Soutien aux aidants en encourageant leurs attitudes positives, en favorisant leur bien-être, en leur proposant des solutions pouvant les aider.

COMPOSITION DES ÉQUIPES :

- Infirmière coordinatrice
- Ergothérapeute / Psychomotricienne
- Neuropsychologue



ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER AU SEIN DES SSIAD (ESA)

- Aides-soignantes / Assistantes de soins en gériatrie

LISTE DES ESA

Ligueil	SSIAD EHPAD Balthazar Besnard 3 place Ludovic Veneau BP 1 - 37240 Ligueil	02 47 91 44 94
Preuilly-sur-Claise	SSIAD EHPAD Dauphin 2 route de Bossay BP 19 - 37290 Preuilly-sur-Claise	02 47 91 20 30
Saint-Cyr-sur-Loire	SSIAD V4V3 23 rue du Capitaine Lepage - 37540 Saint-Cyr-sur-Loire	02 47 41 86 48
Tours	SSIAD ADMR 303 rue Giraudeau - 37200 Tours	02 47 77 04 95
	SSIAD ASSAD HAD 25 rue Michel Colombe BP 72974 - 37200 Tours	02 47 36 29 28

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

RÔLE DU S.S.I.A.D :

- Structure médico-sociale assurant, sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels.
- Ce service assure ainsi aux personnes âgées, malades ou dépendantes les soins infirmiers et d'hygiène générale afin d'éviter l'hospitalisation, faciliter le retour au domicile à la suite d'une hospitalisation, préserver ou restaurer au mieux l'autonomie du patient, prévenir ou retarder un placement en institution et alléger la charge de travail de l'entourage permettant ainsi à des familles de garder les personnes âgées ou adultes handicapés auprès d'elles.

ORGANISATION :

Le service de soins à domicile doit comprendre un infirmier coordinateur dont la mission est d'assurer avec son équipe l'ensemble des soins relevant du SSIAD, cette structure se compose :

- D'infirmiers qui exercent les actes relevant de leur compétence. Ils organisent le travail des aides-soignants et des aides médico-psychologiques. Ils assurent, le cas échéant, la liaison avec les autres auxiliaires médicaux.
- Des aides-soignants qui réalisent, sous la responsabilité des infirmiers, les soins de base et relationnels, concourent à l'accomplissement des actes essentiels de la vie correspondant à leur formation ainsi que des aides médico-psychologiques.
- Des pédicures podologues, des ergothérapeutes et des psychologues, en tant que besoins.

LES INTERVENTIONS :

Les soins d'hygiène sont assurés par les aides-soignants :

- Soins de nursing (toilette, shampoing, bain de pieds...)
- Prévention des risques (escarres, chutes...)
- Conseils (alimentation, autonomie...)
- Surveillance (poids, pouls, hydratation...)

Les soins non déléguables (injections, pansements, perfusions...) sont assurés par les infirmiers (ères) libéraux (ales) ou les infirmiers (ères) du service. Ces soins sont inclus dans le prix de la journée.



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

Le praticien conseil du régime d'assurance maladie dont relève l'assuré est informé par l'organisme gestionnaire du service de soins infirmiers à domicile. Il reçoit alors la copie de la prescription établie par le médecin de l'assuré. Il est également informé des modifications éventuelles apportées à son traitement ainsi que de toutes les prolongations de prise en charge au-delà du trentième jour et tous les trois mois ensuite.

A la clôture de l'exercice, le rapport d'activité du service est établi par l'infirmier coordinateur. Le service des soins infirmiers tient le relevé, pour chaque personne bénéficiant des soins, des périodes d'intervention du service, des prescriptions et des indications thérapeutiques ayant motivé ces interventions.

COÛT :

La prise en charge est assurée à 100% par l'organisme de sécurité sociale de l'utilisateur.

Il est précisé que les patients pris en charge peuvent conserver le libre choix de leur médecin, de leur kinésithérapeute, de leur infirmier (e) libéral (e) dès lors qu'une convention a été signée avec le service.



LISTE DES SSIAD

Abilly	SSIAD Avenue des Termelles - 37160	02 47 91 35 35
Amboise	SSIAD Centre Hospitalier Rue des Ursulines BP 329 - 37403	02 47 23 33 07
Artannes-sur-Indre	SSIAD 2 rue de l'Eglise - 37260	08 92 97 62 08
Athée-sur-Cher	SSIAD ADMR 1 bis rue des Cèdres - 37270	02 47 50 21 96
Azay-le-Rideau	SSIAD ADMR 33 rue de Pineau - 37190	02 47 45 36 70
Blère	SSIAD 25 rue Carnot - 37150	02 47 30 85 00
Chambray-lès-Tours	SSIAD 14 rue de Joué - 37170	02 47 28 20 46
Château-Renault	SSIAD Boulevard Jules Joran BP 68 - 37110	02 47 23 32 44
Chouzé-sur-Loire	ASSAD-HAD-SSIAD 1 rue des Pécheurs - 37140	02 47 70 42 68
Langeais	SSIAD ADMR 22 rue Descartes - 37130	02 47 96 52 63
Ligueil	SSIAD Place Ludovic Veneau - 37240	02 47 91 44 94
Loches	SSIAD 10 rue Geneviève Chaumeny - 37600	02 47 91 32 47
Luynes	SSIAD 28 avenue du Clos Mignot - 37230	02 47 55 64 51
Montlouis-sur-Loire	SSIAD 111 avenue Gabrielle d'Estrées - 37270	02 47 45 16 71
Preuilly-sur-Claise	EHPAD Dauphin 2 route de Bossay - 37290	02 47 91 20 30
Richelieu	SSIAD ADMR 38 rue Henri Proust - 37120	02 47 58 32 17
Saint-Benoit La Forêt	SSIAD Route de Tours - 37500	02 47 36 99 00

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



LISTE DES SSIAD

Saint-Cyr -sur-Loire	SSIAD V4V3 23 rue du Capitaine Lepage - 37540	02 47 41 86 48
Saint-Pierre-des-Corps	SSIAD 95 rue Paul Vaillant Couturier - 37700	02 47 44 99 04
Sainte-Maure-de-Touraine	Pôle Santé Sud 37 92 avenue du Général de Gaulle - 37800	02 47 72 32 18
Semblançay	SSIAD Chemin de Versailles - 37360	02 47 56 58 51
Tours	ASSAD-HAD-SSIAD 25 avenue Michel Colombe BP 72974 - 37029	02 47 36 29 28
	SSIAD ADMR 303 rue Giraudeau - 37000	02 47 77 04 95
Veigné	SSIAD ADMR 20 bis rue Principale - 37250	02 47 40 03 80

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



SERVICES AIDES À LA PERSONNE

Les services d'aide à domicile assurent des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne.

Les aides à domicile répondent aux attentes, elles interviennent dans le respect de choix de vie et en lien avec l'entourage.

Elles concourent au soutien à domicile, à la préservation de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne, au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Ces services peuvent être des structures publiques, associatives ou privées commerciales.

En fonction de l'offre de service, on distingue :

- Le service prestataire : le service d'aide à domicile met du personnel à disposition de la personne âgée. Il est employeur de l'aide à domicile.
- Le service mandataire : le service d'aide à domicile met du personnel à disposition et s'occupe des formalités administratives. La personne âgée est employeur de l'aide à domicile.

Le secteur des services à la personne est une qualification juridique ouvrant droit à une exonération d'impôts.

Un grand choix de services s'adapte à vos besoins et désirs.

- Aide matérielle : entretien du logement, courses, préparation repas
- Accompagnement et aides dans les activités relationnelles : sorties, loisirs



HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)

UNE HOSPITALISATION À PART ENTIÈRE

Définition :

Les structures d'hospitalisation à domicile permettent d'assurer au domicile du malade, pour une période limitée mais révisable en fonction de l'évolution de son état de santé, des soins médicaux et paramédicaux continus et nécessairement coordonnés. Les soins en HAD se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par la complexité et la fréquence des actes.

Vocation :

L'HAD vise à coordonner les interventions de plusieurs professionnels afin :

- D'assurer au patient une qualité hospitalière au sein de son environnement.
- De garantir une prise en charge globale.
- De réduire ou éviter une hospitalisation traditionnelle.

Admission :

L'admission est prononcée après avis du médecin coordinateur, du cadre de soins et du médecin traitant. Le service d'HAD se charge des formalités administratives d'admission et de prolongation auprès de la caisse d'assurance maladie.

Les soins :

Un projet thérapeutique est élaboré et validé par le médecin traitant, le médecin coordinateur et l'équipe soignante HAD et libérale le cas échéant.

L'HAD permet de faire des soins ponctuels comme des chimiothérapies, de la surveillance infectieuse, de l'immunothérapie. Elle permet aussi des soins continus concernant des pathologies évolutives.

Les soins délivrés sont certes médicaux mais ils peuvent être aussi paramédicaux (kinésithérapie) et être accompagnés d'une prise en charge psychologique et sociale du patient et de ses proches.



HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)

La coordination et le rôle des différents professionnels de santé :

Le médecin hospitalier est fréquemment à l'origine de l'hospitalisation à domicile.

Le médecin traitant est responsable de la prise en charge du patient.

Le médecin coordonnateur est le référent médical de la structure. Il est le garant de la bonne exécution du protocole de soins.

Les infirmiers, les kinésithérapeutes et toute l'équipe soignante interviennent régulièrement au domicile du patient.

Parmi les autres métiers, on peut citer les diététiciens, les ergothérapeutes, les orthophonistes.

L'assistante sociale accompagne les patients et leur famille dans leurs démarches d'obtention d'aide financière ou matérielle (aide-ménagère, repas à domicile).

ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS A DOMICILE

La Riche	HAD ZA Saint-François 5 rue de la Chapelle - 37520	02 47 77 44 20
Loches	ASSAD-HAD 3 rue du Docteur Martinais - 37600	02 47 36 29 29
Nazelles - Négron	ASSAD-HAD 10 rue Jules Hiron - 37530	02 47 57 19 10
Saint-Benoit La Forêt	ASSAD-HAD Bat 1018 route de Tours - 37500	02 47 36 99 00
Tours	ASSAD-HAD 25 rue Michel Colombe BP 72974 - 37029	02 47 70 42 42

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

Les prestations de portage de repas à domicile sont un véritable service pour les personnes âgées qui souhaitent demeurer chez elles alors qu'elles ne sont plus capables de faire leurs courses ou de cuisiner.

Il convient donc d'apporter aux collectivités et aux sociétés de portage des outils, des méthodes ou des exemples de pratiques reconnues comme exemplaires permettant d'améliorer le service rendu.

Bien manger, c'est l'affaire de tous !

Tel est le slogan du Programme National pour l'Alimentation (PNA) qui vise à garantir à chacun une alimentation de qualité.

Ce programme est un fil d'Ariane qui relie tous les acteurs de l'alimentation pour garantir une alimentation suffisante, accessible à tous et de qualité, notamment aux personnes les plus fragiles que sont les seniors.

Améliorer l'alimentation des personnes âgées, c'est s'intéresser non seulement au contenu mais aussi à tout ce qui est autour du repas et qui en fait un moment agréable.

La conservation d'un lien social et le plaisir de manger participent à la prévention de la nutrition et par là-même limitent la perte d'autonomie des personnes âgées.

OÙ S'ADRESSER ?

- Au CCAS de votre commune



ANIMATION À DOMICILE

Afin d'aider les seniors clermontois à maintenir un lien avec leur environnement, plusieurs dispositifs d'animation leur sont spécialement dédiés.

Il s'agit :

- Du portage de livres à domicile
- De la lecture de contes
- De l'écoute téléphonique
- De visites à domicile
- De musique à domicile
- Des courses alimentaires ou vestimentaires collectives
- De l'accompagnement en minibus

CONTACTS :

- **Mairie de votre commune**

AU SEIN D'UN EHPAD

ACCUEIL
DE
JOUR

B15

HÉBERGEMENT
TEMPORAIRE

B16

PLATEFORME
D'ACCOMPAGNEMENT
ET DE RÉPÎT

B17

PÔLE D'ACTIVITÉ
ET DE SOÏNS ADAPTÉS
(PASA)

B18

UNITÉ D'HÉBERGEMENT
RENFORCÉE (UHR)

B19

ÉTABLISSEMENT
D'HÉBERGEMENT POUR
PERSONNES ÂGÉES
DÉPENDANTES (EHPAD)

B20

SANITAIRE

UNITÉ DE SOÏNS
GÉRIATRIQUES
COURT SÉJOUR + SSR

B21

UNITÉ COGNITIVO
COMPORTEMENTALE
(UCC)

B22

UNITÉ DE SOÏNS
LONGUE DURÉE (USLD)
SOÏNS PALLIATIFS

B23

HÔPITAL
DE
JOUR

B24

LOGEMENTS

FOYER LOGEMENT
RÉSIDENTE AUTONOMIE
RÉSIDENTE SERVICES
SENIORS

B25

MAISON ACCUEIL RURALE
POUR PERSONNES
ÂGÉES (MARPA)

B26



ACCUEIL DE JOUR

Vous êtes aidant et vous avez besoin d'être relayé ou de vous reposer.
Cette prise en charge peut être proposée une ou plusieurs fois par semaine, selon les besoins du malade et de son aidant.

Les Unités d'Accueil de jour sont généralement ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 17h.
L'accueil de jour permet d'alléger le quotidien de l'aidant, tout en permettant au malade de bénéficier d'une prise en charge adaptée.

Des ateliers sont proposés sous contrôle de professionnels médicaux et paramédicaux.

Des activités ludiques et adaptées aux personnes âgées :

- Ateliers de mémoire et de stimulation cognitive,
- Gymnastique douce pour entretenir la motricité,
- Activités socio- culturelles.

Son coût ainsi que les frais de transports peuvent être partiellement pris en charge dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

La procédure d'admission est similaire à celle d'un hébergement permanent ou temporaire :
Il convient de remplir un dossier médical et un dossier administratif, puis de réaliser une visite de pré-admission.

Différentes structures proposent cet accueil sur L'Indre et Loire.

**Voir la Liste des Accueils de Jour
(au verso)**



LISTE DES ACCUEILS DE JOUR

ACCUEIL DE JOUR

		Capacité	Statut
Amboise	EHPAD Amboise Paré 15 rue Amboise Paré - 37400 02 47 23 30 60	10	Public
Chambray-les-Tours	AJA Relais Cajou 18 rue Claude Chappe - 37170 02 47 25 91 16	12	Privé
Ballan Miré	Relais Cajou 15 rue du Commerce - 37510 02 47 25 91 16	7	Privé
Blère	EHPAD L'Auverdière et la Courtille 25 avenue Carnot - 37150 02 47 30 85 85	6	Public
Chinon	EHPAD Prieuré 121 rue du Prieuré - 37500 02 47 93 09 94	4	Privé
Fondettes	EHPAD KORIAN Le Clos du Mûrier 3 rue des Roncières - 37230 02 47 36 27 27	2	Privé
Loches	EHPAD de Puységault Rue de Puységault - 37600 02 47 91 33 33	5	Public
Rochecorbon	EHPAD Le Clos Saint-Vincent Allée Saint-Vincent - 37210 02 47 27 77 68	6	Privé
Saint-Christophe-sur-le-Nais	EHPAD La Croix Papillon 20 avenue Eugène Hilarion - 37370 02 47 62 72 72	6	Public
Tours	EHPAD Mon Conseil 1 rue Hélène Lazaress - 37200 02 47 78 41 00	6	Public
	EHPAD Henri Dunant 1 impasse de l'Ancienne Ecole Normale - 37200 02 47 42 32 01	6	Privé
	AJA Relais Cajou 46 rue de Tourcoing - 37200 02 47 25 91 16	12	Privé
	AJ après-midi d'Agévie Rue Georges Courteline - 37200 02 47 36 96 83	12	Privé
	Centre d'Accueil de Jour Les Capucines Rue Raymond Poincaré - 37200 02 45 47 09 42	12	Privé

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

S'occuper quotidiennement d'un proche dépendant se révèle épuisant ; pour ménager leurs forces, les aidants doivent s'accorder des périodes de répit et doivent savoir profiter des structures offrant un hébergement temporaire.

Il arrive que l'aidant soit hospitalisé et qu'il ne puisse s'occuper de son proche pendant un certain temps.

Qu'est ce que l'hébergement temporaire ?

La majorité des maisons de retraite réserve des places pour des séjours temporaires.

La personne âgée bénéficie alors des mêmes prestations que les résidents permanents : (hébergement, animations, prise en charge de la dépendance...).

Le résident conserve son médecin traitant.

Dans de nombreux établissements, le séjour temporaire est souvent limité à trois mois par an.

L'admission en EHPAD se déroule comme pour l'admission dans un hébergement permanent. Il suffit de remplir un dossier d'admission et de passer une visite de pré-admission avec le médecin coordinateur.

Comment financer un séjour temporaire ?

Le financement peut être intégré dans le plan d'aide de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée par le Conseil général.

Si la personne n'est pas éligible à l'APA, mais a besoin d'aide dans une certaine mesure, elle peut avoir droit à un soutien de sa caisse de retraite.

**Voir la Liste des Accueils Temporaires
(au verso)**



LISTE DES ACCUEILS TEMPORAIRES (1)

		Capacité	Statut
Blère	EHPAD L'Auverdière et la Courtille 25 avenue Carnot - 37150 02 47 30 85 85	4	Public
Chambray-les-Tours	EHPAD Korian Le Petit Castel 9 Mail de la Papoterie - 37170 02 47 48 09 09	3	Privé
	EHPAD La Résidence du Parc 12 allée des Tilleuls - 37170 02 47 88 18 18	2	Privé
Chinon	EHPAD Prieuré 121 rue du Prieuré - 37500 02 47 93 09 94	3	Privé
Descartes	Hébergement Temporaire Autonome Relais Sépia RPT de l'Europe - 37160 02 47 91 42 42	22	Privé
Fondettes	EHPAD KORIAN Le Clos du Mûrier 3 rue des Roncières - 37230 02 47 36 27 27	5	Privé
Joué-les-Tours	Résidence Les Grands Chênes 13 rue de la Résidence - 37300 02 47 48 88 88	8	Privé
	EHPAD Debrou 12 rue Debrou - 37300 02 47 68 41 41	3	Public
L'île Bouchard	EHPAD André-Georges Voisin La Guebrie - 37220 02 47 34 10 10	2	Public
Monts	EHPAD Résidence La Vasselière 34 rue de la Vasselière - 37260 02 47 34 10 10	2	Privé
Montlouis-sur-Loire	EHPAD La Villa Eléonore 5 rue Eugène Bizeau - 37270 02 36 97 25 25	3	Privé
Rochecorbon	EHPAD Le Clos Saint-Vincent Allée Saint-Vincent - 37210 02 47 27 77 68	2	Privé
Savigne-sur-Lathan	EHPAD Relais Sépia du Lathan La Pichonnière - 37340 02 47 40 67 67	20	Privé
Saint-Christophe-sur-le-Nais	EHPAD La Croix Papillon 20 avenue Eugène Hilarion - 37370 02 47 62 72 72	2	Public

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



LISTE DES ACCUEILS TEMPORAIRES (2)

Tours	EHPAD Korian Les Dames Blanches 7 boulevard Preuilly - 37200 02 47 21 54 54	2	Privé
	EHPAD Henri Dunant 1 impasse de l'Ancienne Ecole Normale - 37200 02 47 42 32 01	4	Privé
Villeloin Coulange	EHPAD Les Baraquins 36 rue des Loges - 37460 02 47 91 29 29	2	Public
Veigne	EHPAD La Croix Saint-Paul 9 rue de la Croix Saint-Paul - 37250 02 47 34 31 31	2	Privé



PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPÎT

Les plateformes de répit ont pour rôle de proposer un territoire donné une offre diversifiée et coordonnée de répit et d'accompagnement aux Aidants familiaux des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et répondant simultanément aux quatre objectifs suivants :

- Offrir du temps libéré ou « assisté » aux aidants,
- Les informer, les soutenir, les accompagner pour les aider à « faire face »,
- Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle des personnes malades et de leurs aidants,
- Contribuer à améliorer les capacités fonctionnelles, cognitives et sensorielles des personnes malades.

CONTACT

PLATEFORME DE REPIT AUX AIDANTS FAMILIAUX "BULLE D'AIR".

18 rue Claude Chappe
37050 CHAMBRAY-LÈS-TOURS

Tél. : 02 47 25 91 16

E-mail : plateformerepit.cajou@orange.fr

Site internet : <https://cvl.vyv3.fr/bulles-d-r>



PÔLE D'ACTIVITÉS ET DE SOINS ADAPTÉS (PASA)

Le Pôle d'activités et de soins adaptés permet d'accueillir, dans la journée, les résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés.

Il propose des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions sensorielles, cognitives et leurs liens sociaux.

Ce sont pour la plupart des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

L'entrée dans le PASA se fait après la signature d'un accord par le résident ou un membre de sa famille. Le nombre de résidents accueillis au sein du PASA est volontairement limité pour permettre à chacun d'entre eux de recevoir une attention spécifique adaptée à leur histoire et à leur personnalité.

Des animations thérapeutiques et occupationnelles sont organisées pour maintenir les acquis et conserver l'autonomie des résidents. Des grilles d'évaluation doivent être remplies pour chaque personne et par activité afin de revoir la prise en charge ainsi qu'une éventuelle réadaptation.

ORGANISATION PRÉVUE DU SERVICE :

L'accueil pourra être à la journée ou à la demi-journée, il se fera à la carte en fonction des besoins, des capacités, du degré de fatigue de chacun.

La prise des repas sera adaptée et guidée selon les besoins de chacun des participants. Des techniques de production culinaire ont été mises au point afin de faciliter la prise des repas telle que « manger mains », qui permet, dans le cas de troubles cognitifs modérés, de s'alimenter seul en consommant un repas complet sous forme de bouchées à grignoter.

**Voir la Liste PASA au verso
PASA ouverts**



LISTE DES PASA

		Statut
Ballan Miré	EHPAD Maison de Beaune 15 rue du Commerce - 37510 02 47 80 68 68	Privé
Blère	EHPAD L'Auverdière et la Courtille 25 avenue Carnot - 37150 02 47 30 85 85	Public
Château-La Vallière	EHPAD Louise de la Vallière 7rue de la Citadelle - 37330 02 47 29 76 50	Public
Joué-les-Tours	EHPAD Debrou 12 rue Debrou - 37300 02 47 68 41 41	Public
Ligueil	EHPAD Balthazar Besnard 3 place Ludovic Veneau - 37240 02 47 91 44 44	Public
Loches	EHPAD de Puqybault Rue de Puqybault - 37600 02 47 91 33 33	Public
Luynes	EHPAD Le Clos Mignot 28 avenue du Clos Mignot - 37230 02 47 55 30 16	Public
Monts	EHPAD Résidence La Vasselière 34 rue de la Vasselière - 37260 02 47 34 10 10	Privé
Montlouis-sur-Loire	EHPAD La Bourdaisière 111 avenue Gabrielle d'Estrées - 37270 02 47 45 70 70	Public
Notre Dame D'Oé	EHPAD Les Jardins d'Iroise d'Oé 1 rue Toussaint Louverture - 37390 02 47 52 51 55	Privé
Preuilly-sur-Claise	EHPAD Dauphin Route de Bossay BP 19 - 37290 02 47 91 20 20	Public
Richelieu	EHPAD Docteur Marcel Fortier 12 rue du Bois de l'Ajonc - 37120 02 47 58 10 05	Public
Saint-Maure de Touraine	EHPAD Pôle Sénior - Pôle Santé Sud 37 90 avenue du Général de Gaulle - 37800 02 47 72 32 32	Public

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



LISTE DES PASA

Tours	EHPAD Les Trois Rivières 2 avenue Marc Chagall - 37200 02 47 88 44 00	Public
	EHPAD Vallée du Cher 2 place Sisley BP 624 - 37200 02 47 80 30 00	Public
	EHPAD Varennes de Loire 6 rue Jean Messire - 37200 02 47 77 40 00	Public
	EHPAD Résidence Léopold Bellan 24 rue François Hardouin - 37200 02 47 42 37 37	Privé
	EHPAD Les Amarantes 42 rue Blaise Pascal - 37200 02 47 70 38 38	Privé

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



UNITÉ D'HÉBERGEMENT RENFORCÉE (UHR)

L'unité d'hébergement renforcée (U H R), d'une capacité de 14 à 20 résidents dans les EHPAD médico-sociaux, est un lieu de vie et de soins qui fonctionne nuit et jour.

Il propose sur un même lieu l'hébergement, les soins, les activités sociales et thérapeutiques pour des résidents ayant des troubles du comportement sévères.

L'UHR est un lieu d'hébergement séquentiel pour ces personnes.

L'UHR accueille des personnes venant du domicile, de l'USLD ou de l'EHPAD dans lequel est situé l'UHR ou d'un autre établissement.

Les UHR hébergent des résidents

Souffrants de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, compliquée de symptômes psycho-comportementaux sévères qui altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents.

RÉORIENTATION DES RÉSIDENTS

La diminution ou la disparition des troubles du comportement pendant une période suffisamment longue pour être compatible avec le retour dans une unité traditionnelle constituent un des critères de sortie de l'UHR.

La décision de sortie sera prise en réunion d'équipe pluridisciplinaire, sur avis, en EHPAD, du médecin coordonnateur en lien avec le médecin traitant ou en USLD, du médecin de l'unité, après information et recherche de consentement de la personne malade et en concertation avec la famille ou l'entourage proche.

Dans le département de l'Indre et Loire : 1 UHR

EHPAD Le Clos Mignot
28 avenue du Clos Mignot
37230 LUYNES
Tél. : 02 47 55 30 16

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

Prendre la décision d'entrer en maison de retraite n'est pas facile et cela est d'autant plus perturbant lorsqu'il s'agit d'y placer un proche. A cet instant, la culpabilité est un sentiment fréquemment ressenti devant cette obligation.

Pourtant, lorsque le maintien à domicile devient impossible, dangereux ou quand l'entourage n'est plus en mesure d'assumer correctement les soins envers son malade, il n'existe pas d'autre alternative que l'installation dans un établissement. Il faut savoir prendre une décision difficile, douloureuse même, mais cependant indispensable tant pour le bien du malade que de l'aidant sans pour autant se sentir coupable d'abandon.

Il est important d'anticiper et de prendre une décision dans le calme et la concertation (définir les principaux critères de choix), afin d'assurer la meilleure adaptation de votre proche à la vie en collectivité et, éviter ainsi une admission en urgence qui peut s'avérer traumatisante pour tous.

Aussi, il est essentiel de prendre le temps de visiter les établissements retenus dans les critères de choix avec la personne concernée et si possible, de rencontrer le directeur.

Pour bien choisir un établissement de retraite et trouver celui qui sera le mieux adapté au futur résident et à ces proches il convient d'être particulièrement attentif aux critères suivants :

LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

Rester le plus proche possible de sa résidence actuelle, se rapprocher d'une personne particulièrement ? Cette localisation est importante et il faut tenter de respecter le plus possible le choix de la personne concernée afin d'éviter un traumatisme supplémentaire. Il faut également bien vérifier l'accessibilité à l'établissement (transports en commun, voiture etc..)

LES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES :

Lors de l'évaluation des ressources du futur résident il y a lieu de tenir compte de l'ensemble de ses pensions de retraite mais également d'épargne et autres revenus éventuels.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

Elles peuvent être déterminantes dans le choix de la maison de retraite en fonction des goûts, habitudes, besoins de relations du futur résident. Y a-t-il un animateur salarié ?

LE MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX :

Est-il possible de prendre un repas avec les résidents ? Peut-on participer à la vie de la Résidence ?



ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

LE SUIVI MÉDICAL ET LES SOINS :

Il est nécessaire de s'assurer que la prise en charge correspond bien aux besoins de la personne et de son niveau d'autonomie. Comment est assuré le suivi médical, peut-on garder son médecin traitant, que se passe-t-il en cas d'aggravation de son état de santé, comment fonctionnent les soins paramédicaux ?

LE MÉDECIN COORDONNATEUR

Acteur stratégique en maison de retraite.

En EHPAD, le médecin coordonnateur a plusieurs rôles :

- Il donne son avis sur les admissions des patients.
- Il procède à la visite de pré-admission.
- Il évalue et classe les résidents selon leur degré de dépendance.
- Il coordonne les médecins et les intervenants para-médicaux.

Acteur stratégique d'une maison de retraite, il est médecin généraliste ou médecin spécialiste.

L'ENVIRONNEMENT ET LE CONFORT HÔTELIER :

La résidence est-elle climatisée ? Dispose-t-elle d'un espace extérieur ouvert aux résidents (jardin, parc...), peut-on apporter son mobilier ? Comment sont préparés les repas ?

Après avoir identifié les établissements correspondant à l'ensemble des critères il est primordial de les visiter ; c'est le meilleur moyen pour choisir l'établissement qui répond aux besoins du futur résident et de ses proches. De plus cela permet de comparer les différents établissements visités.

Idéalement, visiter les Résidences choisies, aux heures de repas ou l'après-midi pendant les activités permet de mieux appréhender l'ambiance qui règne au sein des établissements. La chambre témoin et le restaurant seront présentés mais il est important de vérifier qu'il y a bien des espaces d'intimité/salon où il est possible de passer un moment avec le résident.

Le directeur de l'établissement étant le garant de la bonne prise en charge et d'une bonne tenue de l'établissement il est particulièrement important de le rencontrer lors de la visite. Ne pas hésiter à lui faire part de ce qui est nécessaire pour le bien être du futur résident, à lui demander les documents d'informations de la Résidence (brochure de présentation, livret d'accueil, programmes d'animations, menus, journal, etc...)

Si le futur résident est encore autonome, il est important qu'il participe aux visites des établissements afin de lui laisser le choix de son nouveau lieu de vie.

Voir la Liste EHPAD à la suite

		Statut
Abilly	EHPAD Gaston Chargé Les Termelles - 37160 02 47 91 35 00	Public
Amboise	EHPAD Saint-Denis 22 Qua Charles de Gaulle - 37400 02 47 23 30 20	Public
	EHPAD Amboise Paré 15 rue Amboise Paré - 37400 02 47 23 30 60	Public
	EHPAD Grand-Mail Avenue des Martyrs de la Résistance - 37400 02 47 23 30 20	Public
Athée-sur-Cher	EHPAD La Chesnaye Rue de la Chesnaye BP 4 - 37270 02 47 50 68 20	Privé
Auzouer en Touraine	EHPAD Val de Brenne 6 rue Jules Hervé - 37110 02 47 23 32 05	Public
Azay Le Rideau	EHPAD Résidence du Lys 54 avenue de la Gare - 37190 02 47 34 18 18	Privé
Ballan Miré	EHPAD Maison de Beaune 15 rue du Commerce - 37510 02 47 80 68 68	Privé
Blère	EHPAD L'Auverdière et la Courtille 25 avenue Carnot - 37150 02 47 30 85 85	Public
Bourgueil	EHPAD Riv'âge de Loire 40 avenue de Reimlingen - 37140 02 47 97 70 93	Public
Chambray-les-Tours	EHPAD Korian Le Petit Castel 9 Mail de la Papoterie - 37170 02 47 48 09 09	Privé
	EHPAD Korian Chamtau 6 Mail de la Papoterie - 37170 02 47 48 12 50	Privé
	EHPAD La Résidence du Parc 12 allée des Tilleuls - 37170 02 47 88 18 18	Privé
Château-La Vallière	EHPAD Louise de la Vallière 7rue de la Citadelle - 37330 02 47 29 76 50	Public

		Statut
Chemille-sur-Deme	EHPAD Bois Soleil Allée Bois Soleil - 37370 02 47 52 30 02	Privé
Chinon	EHPAD Les Groussins Bd des Hucherolles lieu dit le Château d'Eau - 37500 02 47 93 75 15	Public
	EHPAD Prieuré 121 rue du Prieuré - 37500 02 47 93 09 94	Privé
Cormery	EHPAD L'Abbatiale 35 rue de Montrésor - 37320 02 47 43 40 23	Privé
Fondettes	EHPAD KORIAN Le Clos du Mûrier 3 rue des Roncières - 37230 02 47 36 27 27	Privé
Joué-les-Tours	Résidence Les Grands Chênes 13 rue de la Résidence - 37300 02 47 48 88 88	Privé
	EHPAD Debrou 12 rue Debrou - 37300 02 47 68 41 41	Public
La Celle Guenand	EHPAD La Chataigneraie Rue de Razilly - 37350 02 47 91 00 43	Public
La Membrolle-sur-Choisille	EHPAD Notre Dame des Eaux Rue de la Billonnière - 37390 02 47 49 60 60	Public
Langeais	EHPAD Le Langeois 12 rue Simone Veil - 37130 02 47 96 20 60	Public
La Riche	EHPAD Korian Le Doyné du Plessis 40 rue de Ligner - 37520 02 47 36 40 00	Privé
Ligueil	EHPAD Balthazar Besnard 3 place Ludovic Veneau - 37240 02 47 91 44 44	Public
L'île Bouchard	EHPAD André-Georges Voisin La Guebrie - 37220 02 47 97 23 23	Public

		Statut
Loches	EHPAD de Puységault Rue de Puységault - 37600 02 47 91 33 33	Public
Luynes	EHPAD Le Clos Mignot 28 avenue du Clos Mignot - 37230 02 47 55 30 16	Public
Monnaie	EHPAD Les Jardins du Lys 20 rue de Villeneuve - 37380 02 47 62 86 86	Privé
Montlouis-sur-Loire	EHPAD La Villa Eléonore 5 rue Eugène Bizeau - 37270 02 36 97 25 25	Privé
	EHPAD La Bourdaisière 111 avenue Gabrielle d'Estrées - 37270 02 47 45 70 70	Public
Monts	EHPAD Résidence La Vasselière 34 rue de la Vasselière - 37260 02 47 34 10 10	Privé
Notre Dame D'Oé	EHPAD Les Jardins d'Iroise d'Oé 1 rue Toussaint Louverture - 37390 02 47 52 51 55	Privé
Preuilly-sur-Claise	EHPAD Dauphin Route de Bossay BP 19 - 37290 02 47 91 20 20	Privé
Richelieu	EHPAD Docteur Marcel Fortier 12 rue du Bois de l'Ajonc - 37120 02 47 58 10 05	Public
Rochecorbon	EHPAD Le Clos Saint-Vincent Allée Saint-Vincent - 37210 02 47 27 77 68	Privé
Saint-Avertin	EHPAD Korian Le Doüenné de Vencay 32 rue des Onze Arpents - 37550 02 47 76 02 20	Privé
Saint-Christophe-sur-le-Nais	EHPAD La Croix Papillon 20 avenue Eugène Hilarion - 37370 02 47 62 72 72	Public

		Statut
Saint-Cyr-sur-Loire	EHPAD Résidence Choisille 158 boulevard Charles de Gaulle - 37540 02 47 80 12 60	Privé
	EHPAD Korian La Croix Périgourd 108 rue de la Croix de Périgourd - 37540 02 47 62 43 89	Privé
	EHPAD Korian La Ménardière Allée Louis Appère - 37540 02 47 49 56 00	Privé
Saint-Maure de Touraine	EHPAD Pôle Senior - Pôle Santé Sud 37 90 avenue du Général de Gaulle - 37800 02 47 72 32 32	Public
	EHPAD Centre Hospitalier Sablonnières Rue des Mériqotteries - 37800 02 47 72 32 32	Public
Savigne-sur-Lathan	EHPAD Relais Sépia du Lathan La Pichonnière - 37340 02 47 40 67 67	Privé
Semblançay	EHPAD Jeanne Ruzé 10 rue Foulque Nerra - 37360 02 47 62 74 74	Public
Tours	EHPAD Mon Conseil 1 rue Hélène Lazaress - 37200 02 47 78 41 00	Public
	EHPAD L'Hermitage CHRU de Tours 2 allée Gaston Pages - 37200 02 47 47 38 43	Public
	EHPAD Korian Les Dames Blanches 7 boulevard Preuilly - 37200 02 47 21 54 54	Privé
	EHPAD Les Amarantes 42 rue Blaise Pascal - 37200 02 47 70 38 38	Privé
	EHPAD Choiseul Allée Trianon - 37200 02 47 41 55 55	Privé
	EHPAD Henri Dunant 1 impasse de l'Ancienne Ecole Normale - 37200 02 47 42 32 01	Privé
	EHPAD Résidence Léopold Bellan 24 rue François Hardouin - 37200 02 47 42 37 37	Privé



EHPAD LISTE 5

		Statut
Tours	EHPAD La Source 95 rue Groison - 37200 02 47 40 22 00	Privé
	EHPAD Résidence Georges Courteline 10 boulevard Preuilly - 37200 02 47 37 00 00	Privé
	EHPAD Sainte-Claire Le Pas Notre-Dame - 37200 02 47 51 07 55	Privé
	EHPAD Les Trois Rivières 2 avenue Marc Chagall - 37200 02 47 88 44 00	Public
	EHPAD Vallée du Cher 2 place Sisley BP 624 - 37200 02 47 80 30 00	Public
	EHPAD Varennes de Loire 6 rue Jean Messire - 37200 02 47 77 40 00	Public
	EHPAD Sainte-Catherine- Grand Breteche 15 quai du Portillon - 37200 02 47 62 49 00	Privé
Veigne	EHPAD La Croix Saint-Paul 9 rue de la Croix Saint-Paul - 37250 02 47 34 31 31	Privé
Véretz	EHPAD Manoir du Verger 7 chemin Fier de Pied - 37270 02 47 50 32 28	Privé
Vernou-sur-Brenne	EHPAD Le Clos du Parc 9 rue du Clos du Parc - 37210 02 47 62 70 70	Public
Villeloin Coulange	EHPAD Les Baraquins 36 rue des Loges - 37460 02 47 91 29 29	Public

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



UNITÉS DE SOINS GÉRIATRIQUES COURT SÉJOUR + SSR

L'unité de court séjour gériatrique prend en charge en hospitalisation complète des patients gériatriques, généralement âgés de 75 ans et plus, se caractérisant par la coexistence de plusieurs pathologies chroniques invalidantes à l'origine d'une dépendance physique et / ou psychique ou d'un risque de dépendance majeure.

L'unité de court séjour gériatrique dispose d'un savoir faire gériatrique, permettant une approche globale des patients, appropriée à leur polypathologie et/ou à leur risque de dépendance. Chaque patient y bénéficie d'une prise en charge assurée par une équipe pluridisciplinaire formée à la médecine gériatrique et à la prise en charge gérontologique.

Ces unités de court séjour gériatrique viennent compléter les unités existantes.

Les admissions, du ressort du médecin, ne se font que sur avis médical. La durée du séjour est proche d'un mois environ.

**Voir liste des unités de soins gériatrique
court séjour et SSR
(Soins de suite et de réadaptation)
au verso**



UNITÉS DE SOINS GÉRIATRIQUES COURT SÉJOUR + SSR (1)

Unités de soins gériatriques court séjour SSR (unités de soins et de réadaptation)

Amboise	Centre Malvau 21 Quartier des Violettes - 37402 02 47 57 21 92
	CHIC - Hôpital Robert Debré Rue des Ursulines - 37403 02 47 23 33 33
Ballan-Miré	MRF Bois Gibert Route de Bois Gibert - 37510 02 47 48 74 00
Chambray-les-Tours	Paul Santé Léonard de Vinci 1 avenue du Professeur Alexandre Minkowski - 37175 02 47 22 21 11
Château-Renault	CHIC Hôpital Docteur J Delaneau 66 boulevard Jules Joran - 37110 02 47 23 33 33
Chinon	Hôpital François Rabelais BP 248 37502 02 47 93 75 24
Esvres-sur-Indre	Clinique de Montchenain Chemin de Montchenain - 37320 02 47 26 30 33
Joué-les-Tours	CRF Clos Saint-Victor 3 rue de Chantepie - 37304 02 47 48 70 70
La Membrolle-sur-Choisille	Centre de Médecine Physique et Réadaptation Bel Air - 37390 02 47 42 43 44
	CH Louis Sevestre La Futaie - 37390 02 47 42 46 46
Le Liège	ANAS Le Courbat Le Courbat - 37460 02 47 91 22 22



UNITÉS DE SOINS GÉRIATRIQUES COURT SÉJOUR + SSR (2)

Loches	USSR Personnes Âgées (CH) Route de Puuygibault - 37600	02 47 59 01 57
Luynes	USSR CH 28 avenue du Clos Mignot - 37230	02 47 55 30 30
Saint-Benoit la Forêt	CH du Chinonais 28 route départementale - 37500	02 47 93 75 15
Saint-Cyr-sur-Loire	Clinique de l'Alliance 1 boulevard Alfred Nobel - 37543	02 47 88 37 37
Tours	Clinique Velpeau 2 rue Croix Pasquier - 37044	02 47 40 41 42
	CHRU Clocheville 49 boulevard Beranger - 37044	02 47 47 60 99
	Centre de Convalescence l'Hermitage CHRU 2 allée Gaston Pages - 37081	02 47 47 47 47

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



UNITÉS COGNITIVO COMPORTEMENTALES (UCC)

Une UCC est une unité de 10 à 12 lits au sein d'un service de Soins de Suite et de Réadaptation (SRR).

OBJECTIF D'UNE UCC :

- Stabiliser les troubles de comportement, grâce à un programme individualisé de réhabilitation cognitive et comportementale
- Assurer les soins à l'origine de la situation de crise en l'absence d'une indication de court séjour en spécialité d'organe ou de réanimation.

L'UCC dispose de locaux adaptés, de personnels spécifiques (psychomotricien, psychologue, ergothérapeute, assistante de gérontologie,...) et d'un accès à du temps de psychiatre.

Son but est de permettre le retour du patient à son domicile.

Personnes concernées ?

Les patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, présentant l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- Mobilité (patient valide)
- Agressivité
- Troubles du comportement (hyperémotivité, hallucinations, troubles moteurs, agitation, troubles du sommeil graves.)

L'orientation de patients en UCC est faite soit par le médecin traitant quand le malade est à domicile, soit par le médecin responsable du service court séjour gériatrique après la réalisation d'un bilan médical approprié.

1 UCC en Indre-et-Loire

Tours	CHRU 2 bd Tonnellé - 37000	02 73 47 47 47
--------------	-------------------------------	----------------

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



UNITÉ DE SOINS LONGUE DURÉE (USLD)

L'**USLD** est une structure pour les personnes en perte totale d'autonomie. Ces unités dépendent des centres hospitaliers et sont spécifiquement réservées aux personnes fortement dépendantes dont l'état de santé demande une surveillance médicale constante, des soins permanents et un suivi médical particulier, c'est donc bien plus qu'une pension complète avec hébergement alimentation et animations. Ces personnes âgées ne peuvent donc plus vivre seules et donc s'assumer.

La durée moyenne d'un séjour en USLD est d'un an et demi.

FORMALITÉS D'ADMISSION EN USLD :

L'admission en USLD se fait sur dossier comprenant une partie médicale et une partie administrative.

• **Partie médicale :**

Le dossier doit comporter un certificat médical établi par le médecin traitant ou le médecin hospitalier, l'admission se fera après avis du médecin de l'établissement concerné et/ou de la commission d'admission.

En général, le dossier médical de demande d'admission rempli par le médecin traitant précise les traitements en cours ainsi que l'état de santé du futur résident. Une grille AGGIR est jointe au dossier.

• **Partie administrative :**

Le dossier devra être complet et accompagné des pièces justificatives.

MOYENS MIS EN ŒUVRE DANS LES USLD

Les moyens médicaux en USLD sont beaucoup plus importants et renforcés que ceux concernant les EHPAD, car les patients sont en perte totale d'autonomie :

- Hébergement en chambre individuelle sauf pour les établissements les plus anciens
- Une aide continue de la vie quotidienne est assurée par le personnel soignant
- Un service de restauration complet
- L'entretien du linge personnel
- La surveillance médicale, des soins infirmiers et de « nursing »
- Une présence 24h/24
- Des animations.



UNITÉ DE SOINS LONGUE DURÉE (USLD)

TARIFS EN USLD

Sous certaines conditions, certains des frais peuvent être pris en charge partiellement ou totalement par l'aide sociale si l'établissement est habilité :

- Les dépenses de soins sont prises en charge par l'assurance maladie
- La dépendance est financée par l'APA
- L'hébergement et les repas sont à la charge du patient.

LISTE USLD

Saint-Benoît La Forêt	USLD Chemin de Chinonais Route de la Parenterie - 37500 02 47 93 75 52
Saint-Cyr-sur-Loire	USLD La Confluence 118 rue de la Croix de Périgourd BP 137 - 37540 02 47 62 77 77
Tours	EHPAD L'Hermitage CHU 2 allée Gaston Pagès - 37000 02 47 47 47 47

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs sont des soins actifs, évolutifs, délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. L'objectif des soins palliatifs est de prévenir et de soulager les douleurs physiques et tout autre symptôme inconfortable (nausées, constipation ou encore anxiété), mais aussi de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle par une prise en charge pluridisciplinaire dans le respect de la personne humaine.

Ils s'adressent au malade en tant que personne, à domicile ou en institution, ainsi qu'à sa famille et à ses proches.

RÔLE DES SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs ont pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'une maladie évolutive grave ou mettant en jeu le pronostic vital ou en phase avancée et terminale.

Il est important de comprendre que les soins palliatifs ne sont pas le synonyme de «soins de fin de vie» comme cela est trop souvent compris, bien que les soins terminaux soient des soins palliatifs. Ainsi, les patients bénéficiant de ces soins sont aussi ceux qui ont l'espérance de vivre encore plusieurs mois ou quelques années avec une qualité de vie acceptable malgré la présence d'une maladie inéluctablement évolutive.

On dit souvent des soins palliatifs qu'ils sont « tout ce qu'il reste à faire, quand il n'y a plus rien à faire». Autrement dit, pour un malade recevant des soins palliatifs, l'objectif est la lutte contre tous les symptômes inconfortables qui découlent de cette maladie, dont la douleur, la fatigue, l'anorexie et l'expression de la souffrance globale.

Les soins palliatifs cherchent à limiter les ruptures de prise en charge en veillant à la bonne coordination entre les différents acteurs du soin.

Les proches sont aussi accompagnés dans la compréhension de la maladie de leur proche et in fine dans leur cheminement de deuil.

Les autres aspects, sociaux notamment, mais aussi spirituels, sont pris en compte.

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



SOINS PALLIATIFS

Chambray-les-Tours	Pôle Santé Léonard de Vinci - LISP 1 avenue du Professeur A. Minkowski - 37170	02 47 22 21 75
Chinon	CH du Chinonais - EMP Saint-Benoît-La Forêt - 37502	02 47 93 76 61
Luynes	CH - USP Avenue du Clos Mignot - 37230	02 47 55 30 30
Rochechouart	Visitation -Voisins et Soins groupement collectif de Professionnels Rue de l'Eglise - 37210	02 46 46 95 57
Tours	ASSAD-HAD 25 rue Michel Colombe - 37000	02 47 70 42 42
	CHU - EMPS 2 boulevard Tonnellé - 37044	02 47 47 82 63
	CHU Hôpital Clocheville 49 boulevard Beranger - 37044	02 18 37 06 93
	Coordination Régionale Réseau de soins Palliatifs 2 boulevard Tonnellé - 37000	02 47 47 87 89
	IALMALV Touraine Association de Bénévoles 1 rue Gal de Witkowski - 37000	02 47 39 64 30
	ASP 37 Présence Association de Bénévoles 21 rue de Beaumont - 37921	02 47 22 21 75
	Visitation -Voisins et Soins groupement collectif de Professionnels 23 rue Origet - 37000	02 46 46 95 57

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



HÔPITAL DE JOUR

Un hôpital de jour est un établissement, ou une partie d'établissement hospitalier, qui accueille ses patients durant une matinée, un après-midi voire une journée complète, afin de réaliser des soins ou des examens qui nécessitent la proximité d'un plateau technique, sans pour autant devoir être hospitalisés plusieurs jours, dans le cadre de maladies chroniques le plus souvent.

Les hôpitaux de jours sont de plus en plus nombreux, car ils permettent de désengorger les services hospitaliers tout en offrant un certain confort aux malades. De plus ils ne sont plus obligés d'être hospitalisés pour la même efficacité en termes de soins.

Hospitalisation à temps partiel de jour et de nuit en psychiatrie

L'hospitalisation de jour constitue une alternative à l'hospitalisation complète et se caractérise, à cet égard, par des soins polyvalents et intensifs prodigués dans la journée, le cas échéant mis en oeuvre à temps partiel, par exemple, sur une partie de journée ou par séquences de un ou plusieurs jours par semaine. A l'appui de projets individualisés de prise en charge, des activités polyvalentes et collectives sont privilégiées alors que les temps de prise en charges individuelles, qui doivent rester minoritaires, doivent permettre notamment une réévaluation périodique de la prise en charge du patient, afin d'éviter toute chronicisation et d'introduire, dès que possible, les éléments de préparation à la sortie et à la réinsertion.

Organisation de la structure

Les heures et les jours de l'unité doivent être déterminés en cohérence avec le projet thérapeutique annoncé et clairement indiqués.

L'unité doit être aisément identifiable pour les usagers et faire l'objet d'une organisation spécifique, notamment sur le plan des locaux et des effectifs.

Elle dispose de moyens en locaux, en matériel et en personnel suffisants en qualité et en quantité pour permettre, en fonction du type et du volume des programmes d'assurer :

- L'accueil et la prise en charge des patients et de ceux qui les accompagnent
- L'organisation et la mise en oeuvre optimale des programmes thérapeutiques adaptés à l'état de chaque patient.

Pendant la durée de la prise en charge en hospitalisation de jour ou de nuit, les locaux, le matériel et les personnels sont affectés exclusivement à cette activité et ne peuvent être utilisés simultanément pour aucune autre activité ou prise en charge.

Afin de garantir une organisation lisible de la structure pour les patients et leur entourage, les modalités d'organisation et de prise en charge sont formalisées à travers le règlement intérieur et le livret d'accueil.

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



FOYER LOGEMENT RÉSIDENCE AUTONOMIE

Le foyer logement ou logement foyer a désormais une nouvelle appellation : **la résidence autonomie**.

Une résidence autonomie (foyer logement) est un établissement médico-social (EHPA) réservé aux personnes âgées autonomes, seules ou en couple.

Il est majoritairement géré par des structures publiques (autonomes, rattachées à une collectivité locale (CCAS) ou à un établissement sanitaire) ou privées à but non lucratif (association ou fondation).

La résidence autonomie accueille les personnes âgées de plus de 60 ans dont le GIR (degré d'autonomie) est évalué entre 4 et 6 et qui ne nécessitent aucun service ni soin particulier.

Ces foyers logement sont destinés à offrir une alternative aux maisons de retraite médicalisées (EHPAD) et ont une mission réaffirmée par la récente loi gouvernementale de prévention de la perte d'autonomie. Il est désormais prévu que les résidents pourront vieillir dans l'établissement avec une limite du taux globale de dépendance.

Les soins médicaux ou autres sont assurés par des intervenants extérieurs.

Les résidences autonomie comportent en moyenne une cinquantaine de logements allant du studio au T2 et les espaces communs sont partagés par les résidents (salle de restaurant et salle d'animation).

Dans le secteur public, on évalue leur nombre à 2200 ce qui représente 110000 places d'hébergement. La résidence autonomie a une vocation sociale et de ce fait le coût du loyer doit être modéré. Les aides accordées en fonction des ressources ou du niveau de perte d'autonomie peuvent être l'APA, l'APL et l'ASH.

Les prestations annexes fournies par ces établissements (restauration, blanchisserie, sécurité et animation prévention) seront désormais obligatoires et réglementées et le gouvernement a prévu de mettre en place un forfait autonomie (allocation de 40 millions d'euros annuels) destiné à financer les dépenses non médicales et les frais de professionnels formés à l'accompagnement des personnes fragiles ou du personnel en charge de l'animation.

Il est également prévu par la loi de réhabiliter un certain nombre de ces résidences qui ne répondent plus aux normes en vigueur.

Selon le type d'établissement choisi, le dossier d'admission est à retirer auprès de la résidence directement ou auprès des CCAS si **la résidence autonomie (foyer logement)** est gérée par la ville.

VOIR LISTE FOYERS LOGEMENTS RESIDENCES AUTONOMIE (VERSO)



LISTE DES FOYERS LOGEMENT RÉSIDENCES AUTONOMIE (1)

		Capacité	Statut
Blère	Résidence Autonomie Pajaud 25 avenue Carnot - 37150 02 47 30 85 85	24	Public
Bridore	Résidence Autonomie La Gabillière 1 rue de Breuil Dore - 37600 02 47 91 17 00	24	Privé
Chambray-les-Tours	Résidence Autonomie Au Fil de la Nièvre 14 rue de Joué - 37170 02 47 27 32 21	65	Privé
Chinon	Résidence Autonomie Les Charmes 4 impasse Ronsard - 37500 02 47 93 60 00	25	Public
Château-Renault	Foyer Logement Le Maine 12 avenue du Maine - 37110 02 47 49 35 35	63	Privé
Joué-les-Tours	Résidence Autonomie Jean Goujon Rue Jean Goujon - 37300 02 47 78 45 20	65	Public
	Résidence Autonomie Michel Colomb 10 rue James Pradier - 37300 02 47 78 45 20	66	Public
La Riche	Foyer Logement Marcel de Lorier Rue Léon Bourgeois - 37220 02 47 77 50 80	66	Public
La Ville Aux Dames	Résidence Autonomie Jeanne Jugan 1 rue Marie Madeleine Dienesch - 37700 02 47 44 87 00	25	Public
Marigny Marmande	Résidence Autonomie Saint-Vincent 9 Grande Rue - 37120 02 47 58 35 83	25	Privé
Montlouis-sur-Loire	Foyer Logement Les Tuffeaux La Génèserie - 37270 02 47 45 74 74	59	Privé
Neuille Pont Pierre	Résidence Autonomie L'Arche 4 rue des Juifs - 37360 02 47 24 32 60	18	Public
Saint-Avertin	Foyer Logement Korian L'Ormeau 2 avenue Nelson Mandela - 37550 02 47 36 05 21	52	Privé

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



LISTE DES FOYERS LOGEMENT RÉSIDENCES AUTONOMIE (2)

Saint-Cyr-sur-Loire	Résidence Autonomie Fosses Boisées 23 rue du Capitaine Lepage - 37540 02 47 51 30 86	64	Privé
Saint-Pierre des Corps	Résidence Autonomie La Diablerie 24 rue Marcel Paul - 37700 02 47 44 58 63	68	Public
Tours	Résidence Autonomie Les Albatros 1 rue Saussure Quartier des Fontaines - 37200 02 47 28 62 32	62	Public
	Résidence Autonomie Arche des Noyers 10 rue du Luxembourg - 37200 02 47 41 64 80	56	Public
	Résidence Autonomie Gutenberg 1 rue du Maréchal de Witkowski - 37200 02 47 37 03 22	72	Public
	Résidence Autonomie Schweitzer 1 rue du Docteur Schweitzer - 37200 02 47 46 19 35	27	Public
	Résidence Autonomie Pasteur 53 rue du Sanitas - 37200 02 47 66 67 04	62	Public
	Résidence Autonomie Saint-Paul 9 avenue Saint-Lazare - 37200 02 47 05 56 12	55	Public
	Résidence Autonomie Henry Dunant 7 impasse de l'Ancienne Ecole Normale - 37200 02 47 42 32 02	72	Privé
Truyes	Résidence Autonomie Le Verger d'Or 7 rue de Veaugaudet - 37320 02 47 73 44 44	19	Public

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



RÉSIDENCE SERVICES SÉNIORS

Les **résidences seniors** représentent **une solution d'hébergement** adaptée aux **seniors autonomes** désirant **préserver leur indépendance**. Ces résidences sont **non médicalisées** mais disposent d'un **personnel présent de façon permanente** afin d'organiser tous les services demandés par le résident.

Les résidences seniors connaissent un **vif succès** depuis ces dernières années. En effet, celles-ci **répondent aux besoins des retraités** : les logements sont **indépendants, confortables, fonctionnels et adaptés à une diminution de l'autonomie**. Les logements destinés aux seniors de plus de 60 ans sont généralement déclinés de **l'appartement T1 à l'appartement T3** et même **maisonnette avec jardin privatif** !

Les résidences seniors disposent d'**espaces collectifs propices aux échanges** entre seniors: restaurant, salon TV, bibliothèque, ou encore salle de sport, piscine et salon de coiffure !

S'ils le souhaitent, les seniors peuvent également **bénéficier de services additionnels** tels qu'un service de pension complète, des soins esthétiques ainsi que tous les services d'aide à domicile. Ces services non obligatoires sont **facturés à la consommation**.

Les **résidences seniors** revêtent 3 formes :

- Les **résidences services seniors** généralement implantés dans un environnement urbain.
- Les **villages seniors** situés dans un environnement plus rural et offrant aux seniors la possibilité de loger dans une maison ainsi que de vastes espaces extérieurs comprenant généralement terrain de pétanque et piscine extérieure.
- Les **foyers logements** relevant du secteur public.

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



RÉSIDENCE SERVICES SÉNIORS

Amboise	DOMITYS Le Parc de Vinci 21 rue Saint-Denis - 37400	02 47 30 77 11
Chambrey-les-Tours	Résidences Services Eugénie Primavera 10 allée des Tilleuls - 37170	02 36 97 27 24
Fondettes	DOMITYS Le Clos de la Cheminée ronde 35 route de la Cheminée Ronde - 37230	02 47 40 19 00
	Village de Répit Famille Résidence Services 15 avenue des Droits de l'Homme - 37230	02 47 62 47 47
Joué-les-Tours	Résidence Domitys La Jocondie 44 avenue de la République - 37300	02 42 67 08 00
Loches	Résidence Séniors Mary Flor Avenue de la Gare - 37600	02 47 91 96 33
Saint-Avertin	Korian l'Ormeau 2 avenue Nelson Mandela - 37550	02 47 36 05 21
Saint-Cyr-sur-Loire	Korian Maison Blanche 67 rue Aristide Briand - 37540	02 47 88 91 92
Tours	Résidence du Bel Âge 91 rue Groison - 37100	02 47 51 57 68
	Résidence avec Services l'Orangerie 14 bis rue Victor Hugo - 37000	02 47 64 17 17
	DOMITYS Le Parc Belmont 89 rue Groison - 37100	02 47 46 65 65
	DOMITYS Cœur de Loire 31 rue du Docteur Herpin - 37000	02 42 67 05 00
	Résidence Bocage Parc 21/27 rue Croix Montoire - 37100	02 47 62 22 22
	Les Girandières 211 rue de la Presle - 37100	
	Résidence Services Richmond Hill 18 rue des Violettes - 37081	02 47 88 35 80

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



MAISON D'ACCUEIL RURALE POUR PERSONNES ÂGÉES (MARPA)

Ces Maisons d'accueil ne s'adressent pas aux personnes âgées dépendantes.

A l'origine, c'est la MSA, le régime de protection sociale agricole qui a imaginé ces petites unités de vie. C'était au milieu des années 1980.

A l'époque il était beaucoup question de « vivre au pays » et de préservation du tissu rural.

De fait, à la campagne les personnes âgées étaient contraintes de « s'exiler » à la ville pour trouver une maison de retraite. Or elles souhaitaient continuer à vivre dans leur environnement familial.

Les MARPA proposent à leur vingtaine de résidents un logement privatif ainsi que des espaces de vie collective.

L'objectif est que chacun dispose d'un vrai « chez soi » tout en conservant, voir en enrichissant ses activités et relations sociales antérieures.

Sous la direction du responsable de MARPA, une équipe professionnelle coordonne les services autour des personnes accueillies.

Chaque projet de maison reçoit le soutien financier d'une caisse de MSA et résulte d'un partenariat avec les collectivités territoriales.

Artannes sur Indre	MARPA Le Bois des Plantes 3 rue du Bois des plantes - 37260 02 47 34 14 50
Autrèche	MARPA Automne Paisible 10 du 8 Mai - 37110 02 47 56 22 14
La Ville aux Dames	MARPA Jeanne Jugan 1 rue Madeleine Dienesch - 37700 02 47 44 87 00
Le Liege	MARPA Les Lunières d'Automne 10 rue de la Mairie - 37460 02 47 59 54 41



MAISON D'ACCUEIL RURALE POUR PERSONNES ÂGÉES (MARPA)

Marigny Marmande	MARPA Saint-Vincent 9 grand rue - 37120 02 47 58 35 83
Neuillé-Pont-Pierre	MARPA Résidence de l'Arche 4 rue des Juifs - 37360 02 47 24 32 60
Saint-Cyr-sur-Loire	MARPA Maison Blanche 67 rue Aristide Briand - 37540 02 47 88 91 92
Seuilly	MARPA Résidence Les Bergers 15 rue de la Pièce du Portail - 37500 02 47 95 94 94
Souvigny de Touraine	MARPA - Ecole des 2 aires 34 rue Pierre de Ronsard - 37530 02 47 57 63 30
Truyes	MARPA Verger d'Or 7 rue du Veaugaudet - 37320 02 47 73 44 44

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)

STRUCTURES ET RÉSEAUX À CONNAÎTRE

CONSULTATION
MÉMOIRE

C27

BANQUE
MUTUELLE
ASSURANCE
DÉPENDANCE

C28

RÉSEAU NEURO
CENTRE VAL DE LOIRE
(SCLÉROSE EN PLAQUE)

C29

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
APA
TÉLÉASSISTANCE

C30

AVENUE RÉGIONALE
DE SANTÉ VAL DE LOIRE
(ARS)

C31

CENTRE LOCAL
D'INFORMATIONS
ET DE COORDINATION
(CLIC)

C32

CARTE MOBILITÉ
INCLUSION
(CM1)

C33

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
(CCAS)

C34

MAISON INTÉGRATION
AUTONOMIE ALZHEIMER
(MAIA)

C35

ASPECTS
JURIDIQUES

C36

CARSAT/MSA/RS1

C37

ASSOCIATION
FRANCE PARKINSON 37

C38

ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER 37

C39

FÉDÉRATION
DES PARTICULIERS
EMPLOYEURS DE FRANCE
(FEPEM)

C40

FRANCE AVC 37

C41



CONSULTATION MÉMOIRE

Vous craignez d'avoir des troubles de la mémoire et vous avez besoin d'être rassuré ou d'avoir d'un diagnostic : cela peut être réalisé lors d'une consultation mémoire.

Si vous avez le sentiment d'être sujet à des troubles de la mémoire, consultez dans un premier temps votre médecin traitant. S'il le juge nécessaire, il vous orientera vers une consultation mémoire.

Les consultations mémoire permettent d'évaluer les troubles de la mémoire repérés par le médecin traitant.

À QUOI SERT LA CONSULTATION MÉMOIRE ?

La consultation mémoire sert à :

- diagnostiquer un trouble de la mémoire,
- rassurer les personnes se plaignant de troubles de la mémoire et n'ayant pas de pathologie avérée,
- prescrire les traitements spécifiques, les séances de réhabilitation proposées à domicile,
- identifier les situations complexes justifiant le recours au centre mémoire de ressources et de recherche qui est une structure implantée au sein d'un centre hospitalo-universitaire, réalisant des travaux de recherche et des formations,
- transmettre rapidement le résultat des consultations au médecin traitant sous huit jours,
- participer à la formation des professionnels impliqués dans la prise en charge des personnes malades.

OÙ TROUVER DES CONSULTATIONS MÉMOIRE ?

Il existe deux types de consultation mémoire :

- Les consultations mémoire à l'hôpital : il en existe 400 sur tout le territoire français.
- Les consultations mémoire réalisées par des médecins libéraux habilités :
 - > Les spécialistes en neurologie,
 - > Les spécialistes en gériatrie,
 - > Les spécialistes en psychiatrie, les médecins spécialistes ou qualifiés en médecine générale titulaires de la capacité de gériatrie.



CONSULTATION MÉMOIRE

CONTACTS :

Amboise	Hôpital Robert Debré Rue des Ursulines - BP 329 - 37403	02 47 23 33 33
Château-Renault	Hôpital Jean Delaneau Boulevard Jules Joran BP 68 - 37110	02 47 23 32 31
Chinon	Hôpital François Rabelais BP 248 - 37502	02 47 93 75 24
Saint-Benoit-La-Forêt	Centre Hospitalier du Chinonais Route départementale 751 - 37500	02 47 93 75 15
Loches	Centre Hospitalier Les Rives de l'Indre 1 rue du Docteur Martinais - 37600	02 47 91 33 33
Tours	CMRR Région Centre - Hôpital Bretonneau Bât. B1A Boulevard Tonnellé - 37044	02 34 37 89 52
	Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité exclusion	02 34 37 96 08
	Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours - 37044	02 47 47 47 47

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



BANQUE, MUTUELLE ASSURANCE DÉPENDANCE

Indépendamment des organismes sociaux et de solidarité susceptibles de vous apporter une aide financière (voir les autres fiches) d'autres établissements de nature privée ou semi-publique peuvent intervenir.

LES CAISSES DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE du malade.

L'ensemble de ces caisses sont regroupées au sein de l'ARRCO(1) et de l'AGIRC(2). Dépendant aussi de la branche professionnelle, elles ont généralement prévu des mesures pour apporter une aide à leurs retraités en cas de besoin : conseils, informations, stages et parfois aide financière de solidarité.

LES MUTUELLES COMPLÉMENTAIRES DE SANTÉ dont dépend le malade.

Généralement, elles proposent différents niveaux de remboursement des soins mais participent à des campagnes d'information et de rencontre. Certaines peuvent aussi apporter une aide de solidarité en cas de précarité.

Par ailleurs, d'une façon non obligatoire le malade, peut avoir souscrit au cours de sa vie à **UNE ASSURANCE PRIVÉE D'INVALIDITÉ OU DE DÉPENDANCE**. Elles sont proposées par la plupart des organismes bancaires, compagnies d'assurances et mutuelles.

Les modalités de versement d'une rente sont propres à chaque établissement et s'appuient généralement sur le classement GIRC de l'assuré

De plus ces organismes ont développé des produits et des sites d'information pour les aidants. A l'assurance contre le risque de sa propre dépendance, peut s'ajouter l'assurance contre celui de devenir aidant.

Dans tous les cas, vous devez donc vous rapprocher de ces établissements dont vous possédez sûrement les coordonnées.

1-ARRCO : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés, quel que soit leur statut (apprenti, ouvrier, employé, cadre,...)

2-AGIRC : Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres en complément de l'ARRCO.



RÉSEAU NEURO CENTRE VAL DE LOIRE (SCLÉROSE EN PLAQUES)

DÉFINITION

La sclérose en plaques (SEP) est une maladie inflammatoire qui touche **le système nerveux central** (cerveau et moelle épinière). Les symptômes de cette maladie chronique sont variés : visuels, moteurs, sensitifs, urinaires, cognitifs. Ils peuvent évoluer et dépendent de la localisation des lésions dans le cerveau et la moelle épinière.

Elle se caractérise par le développement d'une réaction inflammatoire contre la **myéline** du système nerveux central, la myéline constituant la gaine protégeant les fibres nerveuses dans le cerveau et la moelle épinière. Elle affecte également les **prolongements des cellules nerveuses** (axones) qui constituent ces fibres.

DÉFICIENCE DU SYSTÈME NERVEUX

La sclérose en plaques commence le plus souvent par une **poussée** au cours de laquelle **signes et symptômes** apparaissent rapidement puis disparaissent en totalité ou en partie. Elle peut se reproduire à plus ou moins brève échéance, une ou plusieurs fois. Les symptômes sont **variés** : visuels, moteurs, sensitifs, urinaires, cognitifs et dépendent de la localisation des lésions dans la substance blanche du système nerveux central.

Il s'agit d'une maladie **chronique**, c'est-à-dire qu'une fois contractée elle va accompagner la personne tout au long de sa vie, qui sera d'ailleurs d'une longévité normale.

CONTACT : RESEAU NEURO CENTRE

3 rue Monseigneur Marcel
37000 TOURS

Tél. : 02 47 77 06 45

E-mail : secretariat@reseaneurocentre.fr

Site internet : <http://www.reseaneurocentre.fr>



ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

Pour les personnes âgées de 60 ans ou plus, qui vivent à domicile, dans une famille d'accueil agréée ou dans un établissement accueillant les personnes âgées (maison de retraite, foyer-logement...) l'APA, financée par le Conseil Départemental de l'Indre et Loire est une aide financière pour aider à mieux vivre.

Pour les personnes qui vivent à domicile :

Selon vos ressources et votre degré d'autonomie, l'APA vous apporte une allocation qui permet de financer un plan d'aide facilitant votre vie à domicile. Le Conseil Départemental verse directement la prestation au service d'aide à domicile.

Quelques exemples :

- Une aide-ménagère : entretien ménager du logement,
- Téléassistance du Conseil Départemental de l'Yonne,
- Portage de repas,
- Adaptation de votre logement : petits aménagements d'une salle de bain, installation de matériels (barre d'appui, siège de douche...)

Pour les personnes qui vivent en établissement :

Pour faciliter la gestion de l'APA, le Conseil Départemental de l'Indre et Loire verse directement la prestation à l'établissement.

Conditions :

L'APA ne peut être accordée qu'aux personnes âgées de 60ans et plus.

L'APA s'adresse aux personnes qui, au-delà des soins qu'elles reçoivent, ont besoin d'une aide pour accomplir les actes de la vie quotidienne, ou dont l'état de santé demande une surveillance.

CLASSIFICATION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

La grille AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupe Ise-Ressources) permet d'évaluer le degré de perte d'autonomie des demandeurs.

GIR 1 : correspond aux personnes âgées confinées au lit, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessitent la présence indispensable et continue d'intervenants. Dans ce groupe se trouvent également les personnes en fin de vie.

GIR 2 : regroupe 2 catégories majeures de personnes âgées : celles qui sont confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, celles dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui ont conservé leurs capacités à se déplacer.

GIR 3 : correspond, pour l'essentiel aux personnes âgées ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. La majorité d'entre elles n'assument pas seule l'hygiène de l'élimination anale et urinaire.



ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

GIR 4 : comprend deux catégories de personnes âgées: celles n'assurant pas seule leur transfert mais qui, une fois levées peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage. Une grande majorité d'entre elles s'alimentent seules, celles n'ayant pas de problèmes locomoteurs, mais devant être aidées pour les activités corporelles et pour les repas.

GIR 5 : comprend des personnes assurant seules leurs déplacements à l'intérieur de leur logement, s'alimentant et s'habillant seules. Elles ont besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.

GIR 6 : se compose des personnes qui n'ont pas perdu leur autonomie pour les actes discriminants de la vie courante.

Les quatre premiers GIR ouvrent droit à l'APA, dès lors que les conditions sont remplies.

Pour leur part, les personnes classées en GIR5 et 6 peuvent bénéficier des prestations d'aide-ménagère servies par le régime de retraite ou par l'aide sociale départementale.

DÉMARCHES À EFFECTUER

Faire une demande de dossier APA auprès du :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INDRE ET LOIRE

Direction de l'Autonomie
38 rue Edouard Vaillant - 37000 TOURS

Tél. : 02 47 31 47 31

Site internet : www.departement-touraine.fr

Dès réception du dossier, faire compléter par son médecin traitant, le certificat médical de demande d'APA. Fournir toutes les pièces justificatives demandées et retourner le dossier complet, par courrier au **Conseil Départemental**.

Le médecin conseil du Conseil Départemental se rend au domicile du demandeur afin d'évaluer le degré de perte d'autonomie, fixé par rapport à la grille nationale de dépendance (AGGIR).

Susceptible de bénéficier de l'APA un plan d'aide à domicile sera ensuite établi par une assistante sociale diligentée par le service concerné du Conseil Départemental.

Après instruction du dossier, le Conseil Départemental informe du montant de la prestation qui sera allouée.



LA TÉLÉASSISTANCE

Aujourd'hui les pouvoirs publics et les conseils généraux de tous les départements privilégient le maintien à domicile des retraités. A travers la téléassistance, le Conseil Départemental de l'Indre et Loire apporte une réponse concrète et efficace au souhait légitime de toute personne âgée de continuer à vivre chez elle, en autonomie.

Ce service est ouvert à toute personne de plus de 65 ans, isolée, fragilisée par la maladie, le grand âge ou un handicap. Il est installé gratuitement et rapidement.

La redevance est modulée selon les ressources de l'abonné.

POUR QUI ?

Le dispositif concerne l'ensemble du département. Il s'adresse à toutes les personnes d'au moins 65 ans ou 60 pour les personnes reconnues handicapées par la Commission des droits et de l'autonomie à plus de 80%.

UN DISPOSITIF SÉCURISANT

La sécurité du dispositif repose sur une vérification automatique du transmetteur tous les cinq jours. De plus, régulièrement une personne référant vous rendra visite à votre domicile.

COMMENT ?

Grâce à la liaison téléphonique 24h / 24 - 7 jours / 7, vous pouvez alerter et dialoguer avec des professionnels de l'intervention d'urgence : sapeurs pompiers du CODIS et médecins du SAMU.

OÙ S'ADRESSER ?

Le dossier d'abonnement peut être retiré en mairie, au CCAS, dans les CLIC ou circonscriptions d'action médico-sociale dont vous dépendez. La validation de la demande est d'abord effectuée par le maire ou le président du CCAS, avant d'être instruite par le Conseil Départemental.

UN DISPOSITIF TRÈS FACILE D'UTILISATION

Une prise électrique et une ligne téléphonique fixe suffisent pour installer le transmetteur. Un médaillon-émetteur déclenche l'appel par simple pression où que vous soyez, dans un rayon d'environ 100 mètres.

Si vous ne pouvez pas parler, des secours (voisins, famille, pompiers, SAMU) seront envoyés chez vous.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INDRE ET LOIRE

Direction de l'Autonomie

38 rue Edouard Vaillant - 37000 TOURS

Tél. : 02 47 31 47 31

Site internet : www.departement-touraine.fr



AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ CENTRE VAL DE LOIRE (ARS)

MISSIONS

L'ARS assure une véritable coordination entre les services de l'Etat et l'Assurance maladie, en regroupant d'anciennes structures traitant de la santé publique et de l'organisation des soins.

Les actions de l'ARS visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace. Son champ d'intervention couvre tous les domaines de la santé publique: prévention, promotion de la santé, veille et sécurité sanitaires, organisation de l'offre de soins dans les cabinets médicaux de ville, en établissements de santé et dans les structures médico-sociale.

CONTACTS

ARS CENTRE-VAL DE LOIRE

Cité Administrative Coligny
131 rue du Faubourg Bannier - BP 74409
45044 ORLEANS CEDEX 1
Tél. : 02 38 77 32 32
E-mail : ars-cvl-contact@ars.sante.fr
Site internet : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/>

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE ÎNDRE ET LOÏRE

Cité Administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 38 77 34 34
E-mail : ars-cvl-dd37@ars.sante.fr



CENTRE LOCAL D'INFORMATIONS ET DE COORDINATION (CLIC)

Un **Centre Local d'information et de Coordination** gérontologique est un lieu d'accueil et de soutien de proximité pour les personnes âgées et leurs aidants, familles ou gérontologues spécialisés.

C'est le **Conseil Général de l'Indre et Loire** qui gère la répartition des CLIC sur leur territoire en fonction des **bassins de vie** et veille à ce que les objectifs de prise en charge et d'information aux seniors visés par l'action de ces centres soient remplis.

Ce sont à 80% l'état et les collectivités territoriales qui financent les **Centres Locaux d'information Gérontologiques**.

Un senior, à la condition que son âge dépasse 60 ans et peu importe sa situation de santé et sa condition sociale, peut faire appel de lui-même à un **CLIC du 37** mais ce rôle peut échouer à sa famille en demande de soutien à domicile.

Un aidant professionnel, par exemple l'employé d'une agence de services à la personne à domicile pour senior de l'Indre et Loire voir un voisin inquiet, en prévention comme ces derniers y sont encouragés lors des plans canicule, peuvent également solliciter leur CLIC de proximité

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION D'UN CLIC

Le périmètre de travail des Centre Locaux gérontologiques dépend du label dont ils sont crédités :

- Un **CLIC de niveau 1** a un objectif principalement informatif auprès de la personne âgée et de son entourage. Il les oriente vers les solutions d'aides locales. Le personnel peut également apporter un soutien pour effectuer certaines démarches administratives.
- Un **CLIC de niveau 2** reprend les attributions du 1er niveau et y ajoute une capacité d'évaluation de la situation du senior et d'élaboration d'un plan d'aide personnalisé
- Un **CLIC de niveau 3** reprend les attributions du 1er et du 2eme niveau mais assure également le suivi et la coordination des actions collectives du plan d'aide mis en place en collaboration avec les professionnels en gérontologie qui entrent en jeu.

Un CLIC est composé d'au moins d'un chargé d'accueil et d'un responsable de coordination. Selon le niveau du centre, des travailleurs sociaux aux différentes spécialités ainsi que des animateurs, des ergothérapeutes ou des psychologues peuvent y être affiliés. Le personnel du CLIC travaille en partenariat avec les professionnels du secteur gérontologique dans le domaine médical (médecin traitant...), paramédical (kinésithérapeutes, diététicien...), du maintien à domicile (assistance à la prise des repas, ménage et repassage, garde-malade...) et médico-social comme les maisons de retraite médicalisées du département 89.



CENTRE LOCAL D'INFORMATIONS ET DE COORDINATION (CLIC)

OÙ TROUVER UN CLIC DANS L'INDRE ET LOIRE ?

La création d'un CLIC est décidée par le Conseil Général du 37.

Environ 50% des guichets du territoire sont gérés par une association, un quart par la commune ou le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et les autres par des hôpitaux ou certaines collectivités territoriales.

Les agglomérations telles que Tours, Chambray-lès-Tours ou encore Fondettes possèdent la plus grosse densité de CLIC Ceci s'explique par le fait que les capacités d'accueil maximales de ces derniers soient de 15000 seniors en milieu urbain à comparer aux 7000 à 10000 des milieux ruraux, ceci ramené à la densité de population de ces deux différents types de zones.

LISTE DES CLIC

Amboise	Maison Départementale de la Solidarité 9 rue Grégoire de Tours - 37400	02 47 30 48 48
Chambray-lès-Tours	Bulles d'R 18 rue de la Chappe - 37170	02 47 25 91 16
Chinon	Maison Départementale de la Solidarité 6 rue des Courances - 37500	02 47 93 14 35
Joué-lès-Tours	Maison Départementale de la Solidarité 18 rue de la Rotière - 37300	02 47 73 37 37
Ligueil	Sud Touraine 17 rue de l'Eglise - 37240	02 47 92 09 72
Loches	Maison Départementale de la Solidarité 9 rue du Docteur Paul Martinais - 37600	02 47 59 07 03
Neuillé-Pont-Pierre	Maison Départementale de la Solidarité Rue de Poillé - 37360	02 47 24 30 11
Saint-Pierre-des-Corps	Maison Départementale de la Solidarité Rue de la Rabaterie - 37700	02 47 44 40 00
Tours	Maison Départementale de la Solidarité 24 rue Dublineau - 37000	02 47 20 21 31
	Maison Départementale de la Solidarité 47 bis boulevard Preuilly - 37000	02 47 37 74 24
	Maison Départementale de la Solidarité 104 avenue Maginot - 37200	02 47 42 67 68
	CLIC Résidence Pasteur 53 rue du Sanitas - 37000	02 47 31 94 93

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



CARTE MOBILITÉ INCLUSION (CMI)

AUPRÈS DE LA M.D.P.H. MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'INDRE ET LOIRE

La Carte Mobilité Inclusion remplace les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement et permet notamment une meilleure sécurisation des cartes. Elle est directement fabriquée par l'imprimerie Nationale.

La CMI peut comporter deux supports :

- un support pour la mention priorité ou invalidité :
 - destinée à un enfant en situation de handicap dont le taux d'incapacité est égal ou supérieur à 80 %. Elle est délivrée pour une durée de 1 à 20 ans ou à titre définitif.
- un support pour la mention stationnement :
 - destinée à toute personne atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied, ou qui impose qu'elle soit accompagnée par une tierce personne dans ses déplacements.

M.D.P.H 37 INDRE et LOIRE

38 rue Edouard Vaillant
CS 14233
37042 TOURS CEDEX 1

Tel: 02 47 75 26 66
Email : info@mdph37.fr



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Un **Centre communal d'action sociale** (CCAS) est, en France, un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- L'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire
- L'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en oeuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux
- L'animation des activités sociales

Missions du CCAS/CIAS

Légale ou facultative, une mission de solidarité.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. **Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.** A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS/CIAS se mobilise dans les principaux champs suivants, par ordre décroissant d'implication : lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire), services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance/jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap

- Il gère des équipements et services : établissements et services pour personnes âgées, centres sociaux, crèches, halte-garderie, centres aérés, etc...
- Il apporte son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé,
- Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le conseil général, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale,
- Il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc.
- Il peut être délégataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le conseil départemental.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

AÏDE SOCIALE AUX PERSONNES ÂGÉES

L'Aide Sociale est attribuée aux personnes dépourvues de ressources suffisantes pour assurer le coût de l'hébergement (choisir un établissement de retraite agréé : habilité aide sociale).

Les 90% de la retraite de la personne âgée sont affectés au paiement de l'établissement. L'obligation alimentaire des descendants vient compléter ce versement.

La différence restant due est prise en charge par l'Aide Sociale et est récupérable sur la succession.

Pour bénéficier de cette aide, il faut :

- Avoir plus de 65 ans ou plus de 60 ans en cas d'inaptitude au travail.
- Répondre à certaines conditions de ressources.

Faire la demande de dossier au **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** de votre commune



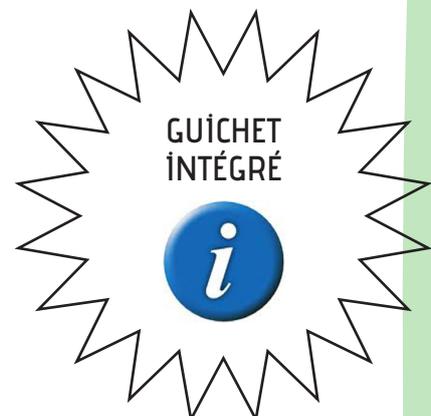
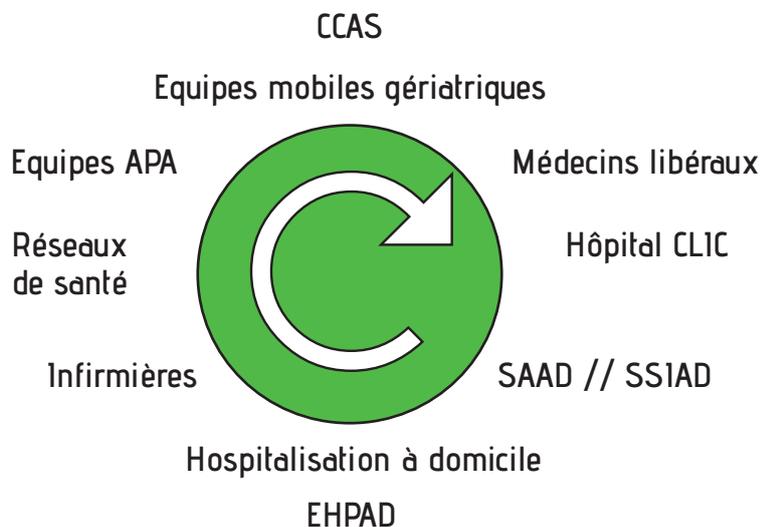
METHODE D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES SERVICES D'AIDE ET DE SOINS DANS LE CHAMP DE L'AUTONOMIE (MAIA)

MÉTHODE MAIA :
un modèle organisationnel national
adapté aux diversités locales

3 MÉCANISMES MAIA

Les décideurs et les financeurs
ARS, CARSAT, MSA, RSI, Conseil Général

**Les opérateurs des champs
Sanitaire, social et médico-social
sur le territoire interagissent :**



La population âgée de plus de 60 ans
en perte d'autonomie



METHODE D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES SERVICES D'AIDE ET DE SOINS DANS LE CHAMP DE L'AUTONOMIE (MAIA)

L'intégration

Mise en place d'un nouveau modèle d'organisation
Et mise en synergie des ressources et acteurs
Des champs sanitaires, social et médico-social

Une ARS

Identifie les besoins d'intégration des services et lance un appel à candidatures

confie à ...

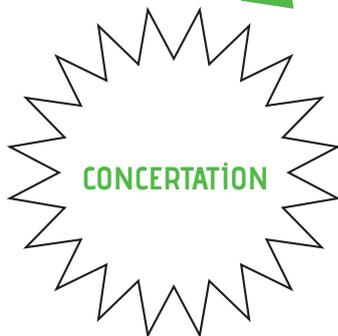
Un porteur de projet

CG, CLIC, CIAS, hôpitaux, établissements de santé, réseaux de santé...
Recrute avec le Conseil Général et l'ARS

Un pilote MAIA

Chef d'orchestre, il impulse la démarche et assure l'articulation entre tous les acteurs

anime et fait le lien entre...



Concertation stratégique
Espace collaboratif et décisionnel entre décideurs et financeurs

Concertation tactique
Espace collaboratif et décisionnel entre les producteurs d'aides et de soins



S'assure d'une Réponse harmonisée et unique aux à tout endroit du territoire



Professionnel dédié à la coordination de l'ensemble des actions nécessaires au maintien à domicile des personnes âgées en situation complexe

Structurés par ...

DES OUTILS COMMUNS

Accueil, orientation et observation des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus



MAISONS POUR L'AUTONOMIE ET L'INTÉGRATION DES MALADES D'ALZHEIMER (MAIA)

Le dispositif **MAIA** correspond à la mesure 4 du plan Alzheimer 2008-2012 portant sur la labellisation de portes d'entrée unique : les Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (**MAIA**). Dans la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement, l'acronyme évoluerait pour : « Méthode d'Action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie ».

L'objectif de cette mesure est de créer, sur la base de l'existant sans superposition de nouvelle structure, un lieu de coordination associant le secteur sanitaire, le secteur social et le secteur médico-social. L'enjeu est de parvenir à mettre fin aux difficultés rencontrées par les malades et leurs familles face à une multitude de services présents sur les territoires mais insuffisamment articulés et n'aboutissant pas à une prise en charge coordonnée.

Les MAIA sont en premier lieu dédiées aux personnes malades Alzheimer, mais s'élargissent également à toute personne âgée très dépendante, voire à toute personne en perte d'autonomie.

Sous la responsabilité d'un pilote, le service est composé d'une équipe administrative et d'une équipe médico-sociale (gestionnaires de cas de profil : Infirmier, ergothérapeute, conseiller en économie sociale et familiale diplômé d'état ou assistant social). Ce nouveau métier est dédié à la coordination qui passe par une évaluation multidimensionnelle au domicile des personnes âgées dites en situation complexe ou difficile. Il nécessite de s'impliquer dans une formation universitaire continue.

1 MAIA - ASSAD EN INDRE ET LOIRE

MAIA-ASSAD HAD en TOURAINE
25 rue Michel Colombe
37029 TOURS

Tél. : 02 47 36 29 29



ASPECTS JURIDIQUES

Dans le domaine juridique, comme dans le domaine médical, nous n'avons pas la prétention de nous substituer aux professionnels compétents. Mais il est de notre devoir, à travers ce guide, et sans être exhaustif, de vous sensibiliser à toutes les conséquences sur l'équilibre familial : **le statut de l'aidant, la protection du malade et de son patrimoine.**

STATUT DE L'AIDANT

Le Code de l'action sociale et des Familles et le Code Civil rappellent les devoirs de l'aidant envers la personne handicapée mais sa portée est limitée. Un projet de loi est en préparation par les pouvoirs publics afin de créer un véritable cadre juridique et plus particulièrement un DROIT au REPIT.

Par ailleurs, le Code du Travail reconnaît le droit à **un congé de soutien familial ou de solidarité familiale** non rémunéré tout en apportant des garanties sur les avantages professionnels acquis.

PROTECTION DU MALADE ET DE SON PATRIMOINE

Une maladie neurologique est une maladie grave, l'avancée en âge est incontournable. L'avenir doit être préservé. Vous devez protéger **financièrement** votre malade, gérer le patrimoine familial, préparer sa succession.

Se poser la question : **Que se passera-t-il si l'aidant, le plus proche parent du malade, disparaît le premier ?**

Il est probable que vous avez déjà engagé une réflexion sur ces sujets. Cette fiche sera un simple rappel. **PROTÉGER, GÉRER, ANTICIPER.**

1- PROTÉGER : Le Code Civil a prévu la mise en place de mesures de protection. La mesure doit être proportionnée et individualisée en fonction du degré d'altération des facultés personnelles de l'intéressé.

- **La sauvegarde de justice**, provisoire et de courte durée.
- **La curatelle :** le curateur assiste et surveille la personne dans les actes importants de la vie courante mais ne peut la représenter.
- **La tutelle :** le tuteur représente totalement la personne protégée.

Prendre contact auprès du Palais de Justice, des Maisons de Justice et du Droit, des Associations Familiales (UNAF), Avocats,...

2- GÉRER : Si c'est nécessaire le mandataire désigné peut agir par :

- **La simple procuration** pour un acte de nature financière ou patrimoniale.
- **La procuration générale notariée**, prévoyant les actes essentiels de la vie pratique.



ASPECTS JURIDIQUES

Se renseigner auprès de l'organisme concerné par l'acte envisagé et de votre notaire.

3- ANTICIPER : Bien avant que la maladie apparaisse ou s'aggrave, il est souhaitable de recueillir les souhaits de la personne concernée. Pour les respecter dans leur application des mesures devront être mises en place. Nous pouvons citer :

- **Le mandat de protection future authentique** (notarié). Il permet d'éviter la mise sous tutelle. Le mandataire peut ainsi agir sur une base juridique plus solide. En contrepartie un contrôle a posteriori sera nécessaire (notaire, avocat...).
- **Le mandat spécial :** Pour financer la dépendance, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer des prélèvements sur certains placements (titres, assurances-vie, contrats de capitalisation,...). Il n'y a pas de règle générale. Prendre contact avec les organismes responsables de la gestion des supports financiers.

Sur un tout autre plan, il y a lieu de s'interroger sur des **donations** éventuelles mais aussi sur la rédaction d'un **testament** (olographe ou authentique).

L'anticipation permet aussi une meilleure **optimisation fiscale**. (Démembrement, délai, plafonnement, âge limite...).

Pour préciser tous ces problèmes juridiques, le notaire reste votre interlocuteur privilégié.



CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (CARSAT)

Les caisses d'assurance et de retraite au travail (CARSAT) sont des organismes du régime général sécurité sociale de France métropolitaine ayant une compétence régionale. Les carsat ont succédé, au 1er juillet 2010, aux caisses régionales d'assurance maladie (CRAM). Les carsat exercent leurs missions dans les domaines de l'assurance vieillesse et de l'assurance des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles).

Chaque CARSAT est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public. Elle est administrée par un conseil d'administration composée de 21 membres.

Chaque caisse est en relation avec la caisse nationale de l'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAV) et la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM-ts), qui sont deux organismes nationaux du régime général de Sécurité Sociale.

MISSIONS :

Les missions des carsat sont précisées à l'article L215-1 du code de la sécurité sociale. Cet article précise que les carsat ont pour mission :

- D'enregistrer et contrôler les données nécessaires à la détermination des droits à la retraite des assurés du régime général. Elles liquident et versent les pensions résultant de ces droits. Elles informent et conseillent les assurés et leurs employeurs sur la législation de l'assurance vieillesse.
- D'intervenir dans le domaine des risques professionnels, en développant et en coordonnant la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et en concourant à l'application des règles de tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles et à la fixation des tarifs.
- De mettre en oeuvre les programmes d'action sanitaire et sociale.
- D'assurer un service social à destination des assurés sociaux de leur circonscription.
- D'assurer les tâches d'intérêt commun aux caisses de leur circonscription.

Site web de la CARSAT
<https://www.carsat-cvl.fr>



MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

La Mutualité sociale agricole (MSA) est l'organisme de protection sociale obligatoire des salariés et des exploitants du secteur agricole en France.

La MSA est un organisme mutualiste administré par des représentants élus tous les 5 ans. Le mutualisme de cet organisme se traduit par l'engagement quotidien de bénévoles issus du milieu agricole, en activité pour la plupart d'entre eux. Elle s'appuie sur les valeurs du mutualisme, que sont la solidarité, la responsabilité et la démocratie pour faire vivre les territoires ruraux.

La MSA gère, de façon globale, la protection sociale des salariés et non-salariés agricoles ainsi que de leurs ayants droits et des retraités. Elle prend en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels et, mène des actions à caractère sanitaire et social. La MSA est le 2ème régime de protection sociale en France, elle protège l'ensemble de la profession agricole.

RÔLE :

La MSA gère :

- **La santé** : assurance maladie, congés maternité, remboursements, arrêts de travail et elle facilite également l'accès aux soins de ses bénéficiaires.
- **La famille, le logement** : elle gère les prestations familiales et les aides au logement des salariés et des exploitants agricoles, la garde d'enfants, l'amélioration des logements, l'accès à l'autonomie.
- **La retraite** : elle verse les retraites à plus de 6 millions d'anciens salariés et non-salariés agricoles et informe les futurs retraités de leurs droits.
- **La solidarité, l'insertion** : elle soutient les personnes fragiles ou confrontées à des difficultés, favorise l'insertion sociale et professionnelle, verse le RSA et améliore le quotidien des personnes handicapés ou en perte d'autonomie.
- **La santé et la sécurité au travail** : elle intervient pour la prévention des risques professionnels des exploitants et entreprises agricoles.
- **L'installation et l'affiliation** : elle s'implique pour faciliter le démarrage de nouvelles activités et entreprises.
- **L'embauche et les cotisations** : interlocuteur privilégié des entreprises et des employeurs, elle assure le recouvrement des cotisations sociales pour le secteur agricole.



MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

La MSA est équivalente à une CPAM, une CARSAT, une CAF, une URSSAF, à la médecine du travail, elle permet d'apporter en un seul rendez-vous un service complet aux adhérents : c'est en fait un guichet unique.

CONTACT UNIQUE :

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MSA BERRY-TOURAINNE

31 rue Michelet
37000 TOURS

Tél. : 02 54 44 87 87

Site Internet : <https://www.msa.fr>

ADRESSE POSTALE

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE BERRY-TOURAINNE

19 avenue de Vendôme

CS 72301

41023 BLOIS CEDEX

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS EN FRANCE (RSI)

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2018, LES CREATEURS NE COTISENT PLUS AU RSI (régime social des indépendants), MAIS SONT SOUMIS AU RÉGIME GÉNÉRAL. LA RÉFORME EST DESTINÉE À MIEUX COUVRIR LES ENTREPRENEURS.

Le régime social des indépendants (RSI) est un organisme français de protection sociale, administré par des représentants de ses assurés, les travailleurs indépendants et, particulièrement représenté par les artisans, les commerçants et les professions libérales.

Ce régime résulte de la fusion des caisses de protection sociale :

- AVA (assurance vieillesse des artisans),
- CANAM (caisse nationale d'assurance maladie des professions indépendantes),
- ORGANIC (organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce).

Le RSI effectue une mission de service public en gérant la protection sociale obligatoire de plusieurs millions de chefs d'entreprise indépendants et de leurs ayants droits. Il est l'unique interlocuteur pour la protection sociale des artisans, des industriels et des commerçants, les professions libérales quant à elles conservant plusieurs intervenants. La mission du RSI a également pour objectif la simplification des démarches administratives au bénéfice de ses assurés.

Le RSI effectue l'affiliation, le recouvrement des cotisations sociales personnelles, le recouvrement de la C3S (contribution sociale de solidarité des sociétés) et de la TACA (taxe d'aide au commerce et à l'artisanat) et le versement de prestations. Il assure, en outre, l'action sanitaire et sociale et la prévention en faveur des actifs et des retraités. Le RSI délègue à des organismes conventionnés (assureurs, mutuelles) le paiement des prestations santé, ainsi que l'affiliation des bénéficiaires (conjoint, enfants...), pour les professions libérales ces organismes conventionnés encaissent également les cotisations sociales maladie.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION (COG)

La COG a pour objectif :

- d'améliorer la qualité du service aux assurés du régime,
- de gérer les risques en cohérence avec les politiques publiques en ciblant mieux les attentes des ressortissants,
- d'assurer un meilleur équilibre financier des risques,



RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS EN FRANCE (RSI)

- de développer la performance du régime grâce à la modernisation de son système d'information,
- la mise en place de politiques de ressources humaines dynamiques et la mutualisation des activités et des compétences avec les caisses régionales.

CONTACT :
RSI VAL-DE-LOIRE (INDRE ET LOIRE)
199 rue Victor Hugo - 37000 TOURS
Tél. : 0 809 40 36 48
Allocations & Service : 36 48
Cotisations : 36 98

Site internet : www.secu-independants.fr



ASSOCIATION FRANCE PARKINSON 37

NOS MISSIONS

Les priorités du malade sont de comprendre la maladie pour vivre au mieux le quotidien et d'avoir accès aux structures dont il a besoin. Le progrès de la recherche conditionne une amélioration du traitement, du dépistage et de la compréhension de la maladie. A ces fins, l'Association France Parkinson souhaite renforcer le lien entre les malades et les différents intervenants médicaux et sociaux.

Concrètement, l'Association permet aux sujets atteints de la maladie de Parkinson de sortir de leur isolement en s'informant, confrontant leurs expériences de la maladie et en participant à des activités conviviales et bénéfiques.

- L'action de France Parkinson s'articule ainsi autour de quatre grandes missions :
- Soutenir, accueillir et assister les malades et leurs aidants
- Informer sur la maladie, les traitements et les aides
- Sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics
- Dynamiser la recherche

UNE MISSION DE SOUTIEN, D'ACCUEIL ET D'ASSISTANCE AUX MALADES ET À LEURS AIDANTS

* Par des permanences téléphoniques et l'accueil du public au siège et dans les comités locaux.

* Par des actions proches des malades : l'aide de proximité s'organise au sein de ses soixante comités locaux animés par des bénévoles. Chaque équipe se mobilise pour proposer au niveau local un relai amical, de la solidarité, ainsi que des activités destinées à limiter le handicap et développer le potentiel du malade. Le développement d'un comité dans chaque département est une priorité de l'association.

* Par des formations: les spécificités de la maladie de Parkinson sont encore trop peu connues du personnel paramédical. Pour que les parkinsoniens bénéficient de soins adaptés, l'association organise des formations auprès des soignants, du personnel des maisons de retraite, des infirmières, kinésithérapeutes, etc.

UNE MISSION D'INFORMATION SUR LA MALADIE, LES TRAITEMENTS ET LES AIDES

* Informer sur la maladie est indispensable pour aider le malade et son entourage à comprendre la maladie, son évolution et son traitement. Il s'agit aussi de répondre aux



ASSOCIATION FRANCE PARKINSON 37

problèmes pratiques que pose une maladie chronique et invalidante. L'association s'attache à répondre aux questions des patients et de leurs familles.

* Notre revue, l'Echo, une revue trimestrielle spécialisée est l'interface entre les professionnels de santé et les malades. Elle comporte autant d'informations pratiques que d'articles de vulgarisation rédigés par des neurologues ou autres spécialistes

* Des cycles de conférences. L'association organise localement des conférences animées par des professionnels de santé - neurologues et spécialistes paramédicaux - destinées aux malades et aidants.

* Une documentation disponible à l'association

UNE MISSION DE SENSIBILISATION DE L'OPINION ET DES POUVOIRS PUBLICS AVEC :

- * la Journée Mondiale de la Maladie de Parkinson
- * la participation aux ateliers de travail du Ministère de la Santé sur les maladies chroniques.
- * la participation à des collectifs d'associations défendant la santé et les droits des malades.

UNE MISSION DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

- * Par le financement de projets de recherche portant sur la maladie de Parkinson.
- * Par l'octroi de subventions à des centres de recherche existants dans le but d'amplifier leurs moyens.
- * Par la sélection, au travers de son comité scientifique, des projets les plus pertinents.

La maladie de Parkinson est connue de tous, mais souvent incomprise car très complexe. Nous essayons d'expliquer les spécificités de la maladie, les traitements, les effets secondaires pour une meilleure prise en charge.

Le travail sur la motricité avec l'orthophonie, la kinésithérapie et le maintien d'une activité physique retarde l'aggravation des troubles moteurs et améliore la qualité de vie des malades.

L'orthophonie permet de prévenir et de corriger les troubles de la déglutition, de l'écriture et de la parole.

La kinésithérapie en individuel permet de traiter les problèmes particuliers à chacun et de combattre la douleur.

La kinésithérapie de groupe aide à contrôler le mouvement, à maîtriser l'équilibre, la coordination ... En plus de l'émulation collective, elle permet de repousser toujours plus loin ses limites, et de ne pas se laisser enfermer par la maladie.

Pour information des séances collectives ont lieu régulièrement par des kinésithérapeutes spécialistes de Parkinson.



ASSOCIATION FRANCE PARKINSON 37

Le maintien d'une activité physique est essentiel pour les mêmes raisons. Elle est possible à tous les stades de la maladie pourvue qu'elle soit adaptée. Trois mots clés pour toutes ces activités: INTENSITE, DUREE et REGULARITE.

A noter que les Parkinsoniens disposent de la première unité d'hébergement et de soins pour personnes atteintes de la maladie de Parkinson ; elle est située à Udes dans le Cantal (Auvergne).

COORDONNÉES DU SIEGE ASSOCIATION FRANCE PARKINSON

18 rue des Terres au Curé
75013 PARIS

Tél.: 01 45 20 22 20

E-mail. : infos@franceparkinson.fr

Site Internet : www.franceparkinson.fr

COMITE 37 :

E-mail : comite37@franceparkinson.fr

Tél. : 06 37 75 03 70



ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER 37

MISSIONS

Anciens aidants pour la plupart d'entre nous, nous sommes à l'écoute du public en assurant dix permanences dans la région et tenons des stands pour faire connaître nos actions. Nous assurons aussi une **formation des aidants gratuite** et une **halte-relais**.

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées représentent un véritable fléau pour les familles. Ces pathologies nécessitent, de façon plus ou moins permanente, l'assistance d'une tierce personne et constituent pour les familles une charge (tant émotionnelle que financière) à la limite du supportable. Notre association est là pour les écouter et leur proposer diverses actions, destinées à les soulager.

ACTIVITES :

- SOUTIEN AUX AIDANTS
- HALTE RELAIS
- FORMATION DISPENSEE AUX AIDANTS FAMILIAUX
- GROUPE DE PAROLE
- GROUPE DE SOUTIEN
- ENTRETIENS INDIVIDUELS
- DES SORTIES AU BON AIR ET RESTAURANT
- INFORMATION
- ACCUEIL DE JOUR "LES CAPUCINES"

CONTACT :

ASSOCIATION TOURAINE FRANCE ALZHEIMER 37

9 rue Raymond Poincaré - 37100 TOURS

Tél. : 02 47 43 01 55

E-mail : alzheimer.touraine@free.fr

Site internet : <https://www.francealzheimer.org/touraine/>



ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER

ANTENNES ET PERMANENCES

Château-La-Vallière	02 47 43 01 55 Sur rendez-vous
Chinon	
Joué-Les-Tours	
Loches	
Nazelles-Negron	
Neuille-Pont-Pierre	

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



FÉDÉRATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS (FEPEM)

TOUTE L'INFORMATION SUR L'EMPLOI D'UN SALARIÉ À DOMICILE

La Fédération des Particuliers Employeurs est l'unique organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs. De statut associatif, sa mission est de conseiller et d'accompagner les particuliers dans leur rôle d'employeur.

Qui est particulier employeur ? Toute personne physique qui emploie, sans but lucratif, un ou plusieurs salariés à son domicile pour effectuer tout ou partie des tâches de la maison à caractère familial ou ménager.

L'emploi à domicile permet ainsi de répondre aux besoins des familles et notamment au maintien à domicile d'une personne âgée et / ou dépendante par l'emploi d'un assistant de vie.

L'ACCOMPAGNEMENT DES AÏDANTS

Recourir à une tierce personne pour s'occuper d'un proche malade peut s'avérer nécessaire pour pouvoir poursuivre son activité professionnelle, protéger sa vie de famille ou préserver sa propre santé.

La FEPEM peut vous aider dans vos démarches tout au long de la vie d'un contrat de travail : du recrutement jusqu'à la rupture, en passant par la formalisation d'un contrat de travail, la gestion des absences ou les formalités liées au CESU.

LES SERVICES PROPOSÉS ET CONDITIONS D'ACCÈS

Le droit à l'information :

A l'initiative des trois acteurs de l'emploi à domicile : IRCEM Prévoyance, IPERIA l'Institut et la FEPEM, des Espaces Particulier Emploi accueillent gratuitement les particuliers et les informent sur l'accompagnement au quotidien de la relation d'emploi déclaré, les aides et dispositifs fiscaux, la formation, la prévoyance et la retraite des salariés.

Pour toute question ou pour prendre rendez-vous :

- Par mail : ara@particulieremploi.fr
- Par téléphone : 09 72 72 72 76 (appel non surtaxé)

Coût : sans frais

L'Adhésion FEPEM: la sécurité employeur

L'adhésion vous garantit de disposer de toute l'information utile sur les droits et devoirs des particuliers employeurs, sur les opportunités de formation et la protection sociale de leurs salariés, sur l'emploi, les règles à respecter, les aides financières, l'utilisation du CESU, la rédaction du contrat de travail.

Vous disposez :

- d'un accès à un espace personnel « adhérent » sur www.fepem.fr comprenant les documents utiles, modèles de contrats et fiches conseils,
- d'un numéro d'appel dédié aux adhérents pour joindre un conseiller (prix d'un appel local)



FÉDÉRATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS (FEPEM)

depuis un poste fixe)

Vous recevez :

- « La Lettre d'information des Particuliers Employeurs »,
- et les alertes sur les évolutions et les réglementations du secteur.

Vous pouvez également accéder :

- aux offres et services payants : consultations juridiques - service bulletins de salaire

Coût : 12€ (droit d'entrée), acquitté une fois, valable pour une durée illimitée,

<http://www.fepem.fr/offres-accompagnement-de-la-fepem/>

Les Consultations Juridiques :

Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, des consultations juridiques délivrées par nos juristes experts vous sont proposées.

Elles sont organisées selon le métier du salarié (garde d'enfants, employé familial, assistant de vie) et adaptées à chaque étape de la relation avec le salarié (l'embauche, la relation au quotidien, la rupture).

La consultation dure le temps nécessaire pour répondre à vos questions, dans la limite du sujet de la consultation choisie et dans une durée de validité maximale d'un an. Elle est clôturée d'un commun accord par le juriste expert en charge de votre dossier.

Les juristes experts de la FEPEM sont joignables du lundi au vendredi de 9h à 13h.

Coût : à partir de 80€ la consultation,

<http://www.fepem.fr/offres-accompagnement-de-la-fepem/>

CONTACT :

FEPEM 37 INDRE ET LOIRE

13 rue Buffon
37000 TOURS

Tél.: 0 825 07 64 64 (15ct €TTC/ mn depuis un poste fixe)

Courriel : information@fepem.fr

Site internet : www.fepem.fr et www.particulieremploi.fr



FRANCE AVC 37 (ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL)

PRESENTATION DE FRANCE AVC

France-AVC (Association d'aide aux patients et aux familles de patients victimes d'AVC), a été créée en 1998 avec plusieurs objectifs :

- Informer le public, les pouvoirs publics et les médias sur les accidents vasculaires cérébraux,
- Apporter une aide et un soutien aux patients et aux familles de patients victimes d'AVC,
- Aider à la formation des médecins et des personnels paramédicaux,
- Aider à la recherche sur les AVC

France AVC est composée d'une **Fédération et d'antennes régionales** qui s'ouvrent progressivement grâce à son soutien.

FEDERATION NATIONALE FRANCE AVC

7 avenue Pierre Sémard 01000 BOURG-EN-BRESSE

TEL : 04 74 21 94 58

Site internet : franceavc.com

E-mail : paul.ramazeilles@franceavc.com

FRANCE AVC 37 (antenne régionale)

Service de Neurologie CHU Bretonneau
2 boulevard Tonnellé
37000 TOURS

Tél. : 07 71 07 46 11

Site internet : <https://www.franceavc.com/antenne/france-avc-37>

E-mail : france-avc.37@orange.fr